



HAL
open science

Déclarations fiscales du temple de Soknopaiou Nêsos: éléments nouveaux

Laurent Capron

► **To cite this version:**

Laurent Capron. Déclarations fiscales du temple de Soknopaiou Nêsos: éléments nouveaux. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 2008, 165, pp.133-160. halshs-02552237

HAL Id: halshs-02552237

<https://shs.hal.science/halshs-02552237>

Submitted on 27 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉCLARATIONS FISCALES DU TEMPLE DE SOKNOPAIYOU NÊSOS : ÉLÉMENTS NOUVEAUX

La découverte dans les collections du Musée du Louvre d'une nouvelle colonne appartenant au rouleau de la déclaration annuelle dressée par le clergé du temple de Soknopaiou Nêsos et des temples dépendants, fruit du raccord entre *BGU I 337* et *BGU I 1*, avait donné l'occasion à A. Jördens de présenter une nouvelle édition de l'ensemble de ces fragments, avec un certain nombre de corrections et de riches commentaires, tant sur le calendrier des fêtes qu'il contient, que sur la datation des fragments ou le détail des dépenses qu'il énumère (*P.Louvre I 4*). D'autres papyrus nous donnaient déjà des textes ou bien parallèles, tels *SPP XXII 183*, *BGU I 149*, *SB VI 9199*, ou bien rendant un texte parallèle à une partie perdue du rouleau mais qui avait dû y figurer, comme *P.David 1 = SB X 10281*, *P.Lond. II 353*, *SB XVI 12785*, *BGU XIII 2217*.

Ayant eu à mon tour l'occasion d'effectuer des recherches dans la collection du Louvre, j'y ai découvert le fragment P. Louvre inv. AF 13314 qui complète en partie la partie supérieure de la colonne que contenait *P.Louvre I 4* et conserve en outre la partie gauche de la colonne suivante¹. Après la liste des dépenses en argent puis en blé, col. I à III, viennent les dépenses en huile et en vin, suivies des signatures, col. IV.

L'étude de ce fragment inédit m'a amené naturellement à consulter ses plus proches parallèles, un rouleau conservé à Vienne et édité en 1922 par C. Wessely (*SPP XXII 183*), ainsi que le fragment P. Brux. inv. E. 7535 = *SB VI 9199*². Le rouleau viennois est nettement plus long que celui formé par les fragments berlinois et parisiens (ci-après dénommé *BGU-Louvre*), mais ses colonnes sont plus courtes en largeur comme en hauteur ; il conserve, col. I, VI et VII, un certain nombre de lignes de comptes perdues, ou jamais contenues, dans *BGU-Louvre*. Ces parties sont les plus lacunaires et j'ai souhaité y vérifier les lectures et les conjectures de Wessely qui me paraissaient parfois difficiles. J'ai constaté, d'après la photographie de ce rouleau, que le très gros travail de déchiffrement de Wessely sur cette écriture cursive et souvent effacée, pouvait être sensiblement amélioré, en particulier aux colonnes précédemment citées : en I et VI, bien que le manque de parallèles et la taille des lacunes empêchent encore d'atteindre un résultat réellement satisfaisant, et en VII, dont Wessely n'a donné qu'une transcription partielle, laissant inédites les 12 dernières lignes. Par ailleurs, quelques erreurs dans les totaux, les formules ou les restitutions parsèment les autres colonnes de l'édition, et amènent parfois à des reconsidérations importantes.

¹ Ce fragment a fait l'objet, en 2006, de deux séances de séminaire de recherche à l'Institut de Papyrologie de la Sorbonne, sous la direction de H. Cuvigny, qui m'avait proposé de présenter mes travaux. J'ai ensuite donné une version plus approfondie de mes recherches sur ce texte lors du XXVème Congrès International de Papyrologie, Ann Arbor, 2007, sous le titre « Un nouveau fragment du Louvre qui complète partiellement *BGU I 1 + BGU I 337 + P.Louvre I 4* ».

Je voudrais adresser toute ma gratitude aux membres de l'équipe de l'Institut de Papyrologie de la Sorbonne, pour les nombreuses remarques utiles qu'ils m'ont faites au cours de ces recherches, en particulier MM. les Prof. A. Blanchard et J. Gascou, et Mme H. Cuvigny, qui ont accepté de relire ce texte et y ont apporté de précieuses contributions. Par ailleurs, je suis très reconnaissant à M. le Prof. D. Hagedorn, à qui je dois de nombreuses corrections et suggestions fort utiles, et à Mme le Prof. A. Jördens qui, ayant une connaissance pointue des documents présentés ici, a relu très attentivement ce texte en y apportant d'importantes précisions.

Je tiens à remercier Mme Guillemette Andreu, Conservateur en Chef, Chargée du Département des Antiquités Égyptiennes du Musée du Louvre, et M. Marc Étienne, Conservateur en Chef, pour m'avoir autorisé à publier le fragment P.Louvre inv. AF 13314 et à en faire une photographie, ainsi que Mme le Prof. C. Römer, Directrice de l'Österreichische Nationalbibliothek & Papyrussammlung, Wien, Dr. F. Reiter, Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Berlin, et M. le Prof. A. Martin, de l'Université Libre de Bruxelles, qui m'ont fait parvenir d'excellentes photographies numériques des papyrus étudiés ici et m'ont autorisé à les publier.

² Éd. pr. M. Hombert & Cl. Préaux, « Les papyrus de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, VI : Comptes du temple de Soknopaios », *CdÉ 29* (1940) p. 134-149.

Ces restes de rouleaux s'éclairent les uns les autres et permettent de combler un grand nombre de lacunes respectives. Il m'a donc semblé bon de redonner ici une édition complète de *SPP XXII 183*, ainsi que les corrections apportées à *SB VI 9199*, avant de présenter les deux colonnes de *P.Louvre inv. AF 13314*. Ce travail venant compléter l'édition de *P.Louvre I 4*, on voudra bien se reporter, pour le commentaire, à l'édition riche et fouillée de Jördens. Je me contente ici de commenter les points qui n'y ont pas été abordés, ou ceux qu'il m'a semblé devoir corriger ou préciser.

SPP XXII 183*

Le rouleau *SPP XXII 183* mesure au total 89 cm de long pour 20.5 cm de haut. Il nous restitue les sept dernières colonnes du rouleau originel, mais on ignore combien manquent au début. Chaque colonne mesure environ 12 cm de large, entrecolonne compris. Il nous reste 2 cm de marge supérieure et 2 à 3 cm, selon les colonnes, de marge inférieure. À la fin, il reste une largeur vierge d'environ 6 cm, qui s'étend en hauteur sur la moitié inférieure du rouleau. En haut de la col. II, on voit très nettement un signe graphique que je ne sais pas interpréter, mais que l'on ne trouve pas ailleurs. Les colonnes contiennent entre 22 et 24 lignes chacune, généralement 23, ce qui, ajouté à la largeur fixe des colonnes, confère à l'ensemble un aspect très régulier.

Les colonnes les plus détériorées sont les col. I, VI et VII. La col. I est incomplète sur sa partie gauche. L'encre est souvent très effacée et les premières et dernières lignes ne conservent pas plus du tiers de leur longueur originelle. La col. VI est très lacunaire, surtout en son centre, mais aussi sur sa droite où l'encre est assez effacée. De la col. VII, nous n'avons presque plus rien du centre, et les dernières lignes sont très effacées. Les autres colonnes présentent quelques lacunes ou des lettres effacées, mais de manière plus sporadique, ce qui permet de meilleures restitutions.

L'examen paléographique de ce papyrus permet de le rapprocher encore davantage de *BGU-Louvre*. A. C. Johnson³ avait déjà insisté sur la ressemblance de ces deux rouleaux comptables et les trouvait « evidently contemporary », mais sans préciser s'il s'appuyait sur leur contenu similaire ou sur leur écriture. Il semble en fait qu'il n'ait pas vu les papyrus. Or, la comparaison des deux papyrus montre une ressemblance frappante entre les deux écritures ; il en va de même pour les abréviations. Si Johnson considérait la proximité de contenu comme argument de contemporanéité de nos deux papyrus, son argument n'était pas le plus pertinent : les parallèles montrent que ces déclarations étaient d'un type très stable. En revanche, appuyé par la forte similitude des deux écritures, il invite à conclure non seulement à leur contemporanéité, mais aussi à l'identification d'un unique scribe pour les deux textes.

Le hasard fait que les parties de ce rouleau les plus lisibles sont aussi celles qui sont conservées dans *BGU-Louvre*. On peut voir ainsi que, contrairement à ce dernier qui ne commence qu'à l'exposé des dépenses, le début de la col. I, très abîmé, nous rend les restes de divers types de recettes fiscales : en blé (l. 1-4), en huile (l. 5-8) et en vin (l. 9-10). Excepté l'indication *κατ' εὐσέβειαν* (l. 7 et 9, et restituée l. 1), on ne sait rien du motif de ces dons, et fort peu des donateurs. On note que l'ordre d'énumération est déjà celui qui servira aux dépenses. L'exposé des recettes en argent, si tant est qu'il ait existé (cf. comm. l. 1-4), est perdu. Des recettes en blé, nous n'avons que les dernières lignes, comme en témoigne la lecture, l. 2 et 3, d'un total de 30 artabes, puis l. 4, le grand total, à savoir 1149 artabes de blé. Pour les dépenses en huile, on relève deux totaux, 6 métrètes (l. 6) et 15 métrètes (l. 8) pour un total annuel de 21 métrètes (l. 8). De même, on lit le total de 47 *kéramia* de vin (l. 10). La comparaison avec le total des dépenses respectives, après les corrections effectuées à la relecture du papyrus, montre alors un budget totalement équilibré. Comme l'a montré F. Burkhalter⁴, « s'il est

* La photographie de *SPP XXII 183* est en ligne à l'adresse http://aleph.onb.ac.at/F/?func=find-c&ccl_term=WID%3DRZ00001577&local_base=ONB08.

³ A.C. Johnson, *An Economic Survey of Ancient Rome*, vol. II *Roman Egypt to the Reign of Diocletian*, Baltimore 1936 p. 654-659.

⁴ Burkhalter F., « Le Mobilier des sanctuaires d'Égypte », *ZPE* 59 (1985), p. 123-134.

exceptionnel que les *listes des prêtres et du cheirismos* présentent des variations d'une année à l'autre, c'est qu'elles ne servaient pas à contrôler l'accroissement éventuel des richesses des sanctuaires, mais qu'elles servaient au contraire à contrôler que le nombre des prêtres, le χειρισμός et certains revenus des sanctuaires soient et demeurent toujours les mêmes »⁵. L'équilibre budgétaire est donc nécessaire, et l'on comprend alors que les exceptions aient été reportées en fin de rouleau.

L'exposé des ἀργυρικὰ ἀναλώματα commence l. 11. Bien qu'ayant progressé par rapport aux lectures faites par Wessely, je ne parviens pas à interpréter les traces de lettres du titre des dépenses. Tout au plus puis-je proposer de restituer, l. 12-13, la caisse à laquelle sera effectuée la suite des versements, à savoir la *dioikêsis* (cf. comm. l. 12-13).

S'étendant jusqu'à la l. 57, l'exposé des dépenses monétaires correspond à une exception près à celui lu dans *BGU-Louvre* 1-42, mais selon un ordre qui varie parfois, en fonction de la répartition vers les différentes caisses de l'État. *BGU-Louvre* donne, l. 13-15, une dépense que l'on ne rencontre pas dans *SPP XXII* 183, concernant la προφητεία, la λεισωνεία et la θεαγεία des dieux Soknopaios et Énoupis. *SPP XXII* 183 est très clair dans la répartition des dépenses : chaque groupe de versements est introduit par εἰς et se conclut par le total, éventuellement ponctué de divers sous-totaux. Ainsi a-t-on : le versement au *logos* de la *dioikêsis* (l. 13-28) ; le versement à l'*idios logos* (l. 29-34) ; le versement au *logos* de la nomarchie (l. 35-41) ; un ensemble de dépenses supplémentaires diverses, notamment de fournitures en vue des rites (l. 42-56) ; enfin le grand total (l. 57). Dans *BGU-Louvre*, les dépenses sont réparties entre : le *logos* de la *dioikêsis* (l. 1-17) ; un versement isolé à l'épistratège (l. 18-24), introduit par la préposition ὑπὲρ à l'instar du détail des postes de dépenses ; le *logos* de la nomarchie (l. 25-38), qui donne l'impression, sans que cela soit bien clair, d'inclure les dépenses en fournitures pour le rite. Le paiement concernant les deux autels de Niloupolis, effectué auprès du *logos* de la *dioikêsis* dans *BGU-Louvre*, l'est auprès de l'*idios logos* dans *SPP XXII* 183. Le versement pour le prophète de Souchos (*BGU-Louvre* 16) est reporté ici en tête des dépenses diverses. Malgré ces différences de répartition, pas un poste de dépense rencontré dans *SPP XXII* 183 ne diffère en montant de son équivalent dans *BGU-Louvre*, excepté certains montants de προσδιαγραφόμενα, qui, dans deux cas, discutés en commentaire (*SPP XXII* 183, 15 et 34), diffèrent légèrement et introduisent une différence finale de 2½ oboles et 2 chalques.

Par ailleurs, deux erreurs de calcul se sont glissées dans cette déclaration. La première erreur relevée se situe dans l'exposé de l' ὑποκείμενον ἐπιστρατήγου (l. 21-27). La structure de cet exposé est complexe mais son analyse oblige en fin de compte à admettre une erreur du comptable ou du scribe d'une part, et à corriger d'autre part la restitution proposée par Jördens à *BGU-Louvre* 24 (cf. comm. l. 21-27). La seconde erreur est dans le grand total déclaré (l. 57).

Après les ἀργυρικὰ ἀναλώματα viennent les σιτικὰ ἀναλώματα (l. 58-100) qui nous livrent le même calendrier des fêtes que *BGU-Louvre*. Aucune différence dans l'ordre des postes de dépense n'est à constater, pas plus que dans le montant de ces versements, attendu que la lecture du P. Louvre inv. AF 13314 confirme une correction que je propose (*SPP XXII* 183, 80) et implique de corriger la restitution de la lacune de *BGU-Louvre* 61. Le total obtenu et lu (l. 100) correspond alors à celui déjà lu au titre des recettes (l. 4). L'ordre suivi pour l'exposé est le suivant : somme annuelle des versements journaliers aux prêtres de la pentaphylie du dieu Soknopaios ; versements spéciaux dus aux services lors des différentes fêtes ayant lieu à Soknopaiou Nêsos selon l'ordre du calendrier ; versements spéciaux dus aux services lors des trois stolismes des dieux ; versements spéciaux dus aux services lors des fêtes célébrées à Nêsos Gunaikôn légoménê. Viennent ensuite les dépenses en huile (l. 101-107) puis en vin (l. 108-117) qui, elles non plus, ne diffèrent guère de ce que l'on trouve dans *BGU-Louvre*, si ce n'est d'un point de vue syntaxique.

⁵ *Op. cit.* p. 129.

À partir de l. 118, une partie très abîmée⁶, quelques termes laissent à penser que débute une liste de déclarations attestant peut-être de revenus et de dépenses divers ouvrant droit à des exemptions. Mais l'état de délabrement de cette colonne ne nous permet que peu de restitutions. Certaines ne seront données ici qu'à titre d'exemple ou de proposition. Toutefois, les l. 130-136 sont moins détériorées. Wessely avait déjà lu l'essentiel de leur contenu et je n'ai que peu amélioré la lecture. Il s'agit de la déclaration d'un φόρος prélevé sur deux autels sis à Neilopolis, étudiée de manière approfondie par H. Cuvigny⁷. Après cette déclaration viennent deux lignes (l. 137-138) sur des versements en blé par des paysans. Suivent alors, col. VII, la liste des prêtres déclarants et la signature du scribe (l. 139-144), puis la date (l. 145-147) : quelques doutes persistent sur le quantième de l'année, mais de nets progrès ont été faits dans la lecture et la restitution de la titulature impériale.

Nul n'avait jusqu'alors, à ma connaissance, observé qu'après cette date et un *vacat* d'environ une ligne de hauteur, venaient encore, l. 148-159, 12 lignes inédites de texte, certes très effacées mais néanmoins présentes et que j'ai pu lire en partie. Ces lignes présentent apparemment une liste de noms de prêtres suivis par une abréviation toujours identique dont la résolution, bien que probable, n'est corroborée par aucun texte parallèle. L'objet de cette liste a disparu dans les lacunes des premières lignes de cet ensemble, dont je n'ai pu lire que quelques lettres sans pouvoir leur redonner sens. En outre, ce papyrus est le seul, parmi l'ensemble de textes parallèles, à préserver cette liste, située en fin de rouleau, ce qui ajoute à la difficulté d'interprétation.

Col. I

- 1 [τῶν κατ' εὐσέβεια]ν διδομένων
[] (πυροῦ ἀρτάβαι) λ
[καὶ ἐν Νήσῳ Γυ]ν[αικῶ]ν λεγομένη (π. ἀρτ.) λ
[] [] (π. ἀρτ.) Ἀρμθ
5 [] ὄντων ἀπὸ
[ἐλαίου] μετρηταὶ ἕξ
[παρὰ τῶν] κ[α]τ' εὐσέβεια[ν] διδόντων
[] ἐλαίου μετρητ(αὶ) ιε (γίν.) μετρη(ταὶ) κᾶ
[] π[α]ρ[ά] τῶν κ[α]τ' εὐσέβειαν
10 [διδόντων] μζ
[] ἐρ[] ὑπὲρ δ[] ω[] μενω(ν)
[] [] δημοσίου εἰς] μὲν
[τὸν τῆς δι]ο[ικ]ήσεως] λ[ό]γ[ον] ὑπέ[ρ] ἐπιστατικο(ῦ) ἱερῶ(ν) (δρ.) Ἐφ
[ὑπὲρ ... Σοκ]ν[ο]πίου Νήσο(ν) (δρ.) ξη
15 [] προσδ(ιαγρ.)] (δρ.) ς [(τετρώβ.)] (ἡμιωβ.) (γίν.) (δρ.) οδ (τετρώβ.) (ἡμιωβ.)
[ὑπὲρ κωμογρα]μμα(τέως) τῆς κώμης Σοκνοπ(αίου)
[Νήσο(ν) ὑποκ]ειμένου (δρ.) φε
[] προσδ(ιαγρ.) (δρ.) ς (ὀβ.) (γίν.) (δρ.) ρα (ὀβ.)
[ὑπὲρ ἐ]λαιουργι []σκ ... ς Σοκνοπ(αίου) Νήσο(ν) (δρ.) ρμβ (διώβ.)
20 [] προσδ(ιαγρ.) (δρ.) θ [(ὀβ.)] (ἡμιωβ.) (γίν.) (δρ.) ρνα (τριώβ.) (ἡμιωβ.)
[ὑπὲρ ὑποκειμ]ένου ἐπ[ιστ]ρατήγο(ν) τῆς κώμης (δρ.) οβ (διώβ.) (ἡμιωβ.) (δίχ.)
[ὑπὲρ ζυγ]οστασ(ίου) (δρ.) κδ ὑπὲρ ταριχευτῶ(ν) (δρ.) ις
[ὑπὲρ λαχ]ανοπ(ωλῶν) (δρ.) ιβ ὑπὲρ γ]ναφέων (δρ.) ις (γίν.) (δρ.) ξη
[] προσδ(ιαγρ.) (δρ.) δ (διώβ.) (ἡμιωβ.) (δίχ.) (γίν.) [(δρ.)] οβ (διώβ.) (ἡμιωβ.) (δίχ.)

⁶ Dans son édition, Wessely avait inséré par erreur, et du fait de la très mauvaise lisibilité du papyrus, une ligne qui n'existe pas en réalité et qu'il convient de corriger. J'ai donc modifié la numérotation des lignes du rouleau à partir de l. 124.

⁷ H. Cuvigny, « Une prétendue taxe sur les autels : le φόρος βωμῶν », *BIFAO* 86 (1986) p. 107-133.

2 et passim 𐤀 8 μετρη^τ / μετρ^η 11 μεν^ω 13 επιστατικ^ο ιερ^ω 13 et passim 5 14 et passim νησ^ο 15 et passim προσ^δ / et plerumque / et passim — 16 κωμογρα]μμα^α 18 et passim — 19 et passim σοκνο) 20 / 21 επιστ]ρατηγ^ο 21, 24 = ο χ^β 22 ζυγ]οστα) ταριχευτ^ω 23 λαχανο)

2] : [ἀπό] Wessely 3 [καὶ ἐν Νήσῳ Γυ]ν[αικῶ]ν : [ἐν Γυναικῶν Νήσῳ]φ Wess. 4] [] : [(γίνεται)] Wess. || Ἀρμ^θ : Ἀκεζ' Wess. 5]ν ὄντων : [παρὰ τῶν κατ' εὐσέβειαν δι]δόντων Wess. 6 ἔξ : ς Wess. 7 ὑπὲρ : παρὰ Wess. 9 ὑ[πὲρ] : non legit Wess. 10 [διδόντων] : [διδόντων ἀπό] Wess. || μζ : μ Wess. 11]ερ [] ὑπὲρ δ[]ω[] μνω(ν) : ὑπὲρ τ[c 6]ω[]ενω Wess. 12] [] δημοσίου ε[ίς] μεν :]ν δι. [c 5]μεν (δρ.) [] Wess. 13 [εἰς τὸν τῆς δι]ο[ικ]ήσεως] λ[όγ]ον : non legit Wess. || (δρ.) Ἐφ : (δρ.) [] Wess. 14 προσδ[ιαγρ.] (δρ.) ς [(τετρώβ.)] (ἡμιωβ.) : non legit Wess. || (δρ.) ὄδ (τετρώβ.) (ἡμιωβ.) : (δρ.) [] (ἡμιωβ.) Wess. 16 ὑπὲρ κωμογρα]μμα(τέως) : κωμογρα]μμα(ατεία) Wess. 17 ὑποκ]ειμένου :] i Wess. 19 ὑπὲρ ἐ]λαιουργι []σκ [] ς : [ὑπὲρ τέλους θυῶν] ἐλαιουργί[ο]υ θεοῦ Σ]οκνοπ(αίου) Wess. || (δρ.) ρμβ corr. Johnson *Roman Egypt* p. 656 & Wallace *Taxation* p. 489 n. 282 : (δρ.) μβ Wess. 20 (δρ.) θ [(ὀβ.)] (ἡμιωβ.) corr. Wallace *ibid.* : (δρ.) θ (ἡμιωβ.) ed. pr. 21 ὑπὲρ ὑποκειμ]ένου ἐπ[ιστ]ρατήγ(ο) : ὑποκειμ]ένου ἐπ[ιστ]ρατηγ(ία) Wess.

Col. II

- 25 [ὑπὲρ] γναφέων Νεῖλ[ο]υ Π[ό]λ(ε)ω(ς) (δρ.) σμ
προσδ[ιαγρ.] (δρ.) ιε (πεντώβ.) (ἡμιωβ.).
Γίνε(ται) ὑπὲρ ὑποκειμένου ἐπιστρα(τήγου) [(δρ.)] τκη (δίχ.).
Γίνε(ται) εἰς διοί(κ)ησιν) (τάλ.) α (δρ.) ρνε (τετρώβ.) (ἡμιωβ.).
Καὶ εἰς ἴδιον λόγον ὑπὲρ σηκῶν
- 30 ἐπικαλουμ(ένων) [β]ωμῶν δύο κόμης
Νεῖλου Πόλεως, ἐνὸς μὲν Εἴσ[ι]δος
Νεφερσήους, ἐτέρου δὲ Ἴσιδο[ς] Νεφρέμιδο(ς)
θεᾶς μεγίστης (δρ.) Ἴβρ προσδ[ιαγρ.] (δρ.) ρλα (τετρώβ.) (ἡμιωβ.).
(Γίν.) (δρ.) Ἴβσλα (τετρώβ.) (ἡμιωβ.).
- 35 Καὶ εἰς τὸν τῆς νομα[ρ]χ(ίας) λ[ό]γον ὑπὲρ ἀποτάκτου
τῶν ἐπάνω σημενομ[έ]νων ἀλιευτικῶν
πλοίων (δρ.) χκε (ὀβ.) (ἡμιωβ.)
ὑπὲρ δεκανικοῦ τῶν ἀύ[τ]ῶν πλοίων (δρ.) ξ
(γίν.) (δρ.) χπε (ὀβ.) (ἡμιωβ.)
- 40 ὑπὲρ ζυτ[η]ρᾶς Σοκνοπ(αίου) Νήσο(υ) (δρ.) σκ.
Γ[ί]νε(ται) ε[ίς] τὸν τῆς νομαρχ(ίας) λόγο(ν) (δρ.) ρε (ὀβ.) (ἡμιωβ.).
Καὶ τελοῦ[ν]ται ὑφ' ἡμῶν κατ' ἔτος
πρ[ο]φήτη Σούχου θεοῦ μεγάλο(υ) μεγάλο(υ) (δρ.) τμ[δ].
Καὶ δαπανῶνται κατ' ἔτος εἰς μὲν τειμῆν
- 45 βυσσί[ων] στολισμάτων τριῶν τῶν
[θεῶν Ἄ]θυρ ζ (δρ.) ρ Φαμμενωθ θ (δρ.) ρ Ἐπειφ κς (δρ.) ρ (γίν.) [(δρ.)] τ

25 νειλ[ο]υπ[ο]λ^ω 26 / 27, 28 γιν^ω 27 επιστρ^ω 28 διοικ^κ 3 30 επικαλου^μ 32 et passim νεφρεμιδ^ο 34, 39 —
41 γ[ι]νε^ω νομαρχ^λ λογ^ο 43 μεγαλ^ο μεγλ^ο

27 ἐπιστρα(τήγου) : ἐπιστ[ρ]ατηγ(ία) Wess. || (δρ.) τκη (δίχ.) : (δρ.) τκη (διώβ.) (δίχ.) Wess. 28 (δρ.) ρνε corr. Johnson *Roman Egypt* p. 657 : (δρ.) φνε Wess. 29 σηκῶν corr. Wilcken *Chrest.* 92 n. 3 : σηκωμ[ά]των Wess. 32 Νεφερσήους corr. Jördens et Hagedorn : Νεφερσήτος Wess. || Ἴσιδο[ς] Νεφρέμιδο(ς) : [Ε]ἴσιδο[ς] Νεφ[ρ]έμιδο(ς) Wess. 36 ἐπάνω σημενομ[έ]νων corr. Reiter, *Die Nomarchen*, p. 186 (ἐπάνω; cf. comm.) : ἐναποσημεν[ο]μένων Wess. 38 ἀύ[τ]ῶν : [προκειμένων] Wess. 42 καὶ τελοῦ[ν]ται corr. Hagedorn : ὑπερτελο[ῦ]νται Wess. 42-43 κατ' ἔτος | πρ[ο]φήτη : κατ' ἔτος [τῶ] | πρ[ο]φήτη Wess. 43 (δρ.) τμ[δ] : (δρ.) τμ[δ] (ἡμιωβ.) Wess. 44 κατ' ἔτος εἰς μὲν τειμῆν : ὑπὲρ ..ε..μενων ἡμῖν Wess. 45 βυσσί[ων] corr. Hagedorn : βυ[σσί]νου Wess. 46 [θεῶν] : [ὄντων] Wess. || (γίν.) [(δρ.)] τ : non legit Wess.

Col. III

- κ[αί] εἰς τειμὴν μύρου καὶ ζμύρνης
 τῶν αὐτῶν θεῶν (δρ.) ξ
 καὶ εἰς τειμὴν ἀρωμάτων κατασκευῆς
 50 κύφειας Ἀρ[π]οκράτου θεοῦ (δρ.) ρς
 καὶ εἰς τειμὴν θυμιαμάτων καὶ
 ἄλλων εἰς θυσίας γενεσίων
 τῶν {αὐτῶν} θεῶν Σεβαστῶν (δρ.) μ
 καὶ εἰς τειμὴν ἀρωμά[τ]ων κατασκευῆς
 55 ἑτέρου κύφειας [Σ]οκνοπ(αίου) θεοῦ (δρ.) φ.
 (Γίν.) δαπα[ν]η(μάτων) (δρ.) Ἄτμ.
 [(Γίν.)] πάν(τα) ἀργ(υρική) (τάλ.) α (δρ.) Ἐχλα (ἡμιωβ.)
 Καὶ σιτικῶν δαπανῶνται κατ' ἔτος
 εἰς μ[έν] ἔκπεψιν ἱερεῦσιν πενταφυλ(ίας)
 60 Σοκνο[π(αίου) θε]οῦ μεγάλου μεγάλου ἡμερησία (π. ἀρτ.) α
 ὡς συνάγεσθαι πυροῦ (ἀρτ.) τξε.
 Κωμασίαις τῶν θεῶν δαπανῶνται
 κατ' ἔτος τοῖς ἀγνεύου[σι] ἱερεῦσι
 Θωθ ᾧ ὑπὲρ ἀγγε[ί]ας ἡμερῶ(ν) ζ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 65 ἰθ ὁμοίως τοῦ αὐτοῦ μηνὸς Ἑρμαίοις
 ἡμερῶν ζ ἀ[ν]ὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 Φαωφι [ι]ζ Χαρμοσύνοις [ἡ]μερῶ(ν) η ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) λβ
 Ἄθυρ ζ Γενεσίοις Σοκν[ο]π(αίου) θεοῦ μεγάλου
 ἡμερῶ(ν) ἰθ [ἀν]ὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) ος

56 — δαπα^η[ν] 57 αρῖ 5 59 πενταφυλ 61 — 64 et passim ημερ^ω

53 {αὐτῶν} θεῶν corr. Wilcken *A/P* 7 (1924) p. 107: Αὐ[τοκρατόρ]ων Wess. 57 πάν(τα) ἀργ(υρική): τὰ π(άντα) ἀργ(υρίου) Wess. || (δρ.) Ἐχλα: [(δρ.)] λ Wess. 58 κατ' ἔτος: ὁ[μοίω]ς Wess. 61 ὡς συνάγεσθαι corr. Hagedorn: ὡς [τ]οῦ ἔτ[ους] Wess.

Col. IV

- 70 Ἀδριανῶ η Γάμοις Εἴσιδ[ο(ς)] Νεφερσήτο(ς)
 θεᾶς μεγίστης ἡμερῶ(ν) θ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) λς
 καὶ τῆ κς Σαραπίοις ἡμερῶ(ν) η ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) λβ
 Τυβι η καθιδρύσεως ναοῦ θεοῦ Σοκνοπ(αίου)
 ἡμερῶν ζ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 75 καὶ τῆ κς ὁμοίω(ς) Ἡρώις ἡμερῶ(ν) ζ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 Μεχειρ ιβ Ροδοφορίοις ἡ[μερ]ῶ(ν) [ι]γ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) νβ
 Φαμενωθ β καθιδρύσεως περιβόλου Σοκνοπ(αίου)
 θεοῦ ἡμερῶ(ν) ζ [ἀν]ὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 καὶ τῆ θ ὁμοίως Πανηγύρεος ὄλου τοῦ νομο(ῦ)
 80 ἡμερῶ(ν) [λ] ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) ρκ
 Παχων α Ἐλευσ[ι]γίοις ἡμερῶ(ν) ζ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) [κη]

- καὶ τῆ κ̄ζ ὁμ[οί]ως [ῆ]μερῶ(ν) ἠ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ̄ (π. ἀρτ.) λβ
 Παννι κ̄α καθιδ[ρύ]σεως ναοῦ Σοκνοπ(ιαίιος) θεοῦ
 ἡμερῶ(ν) ζ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ̄ (π. ἀρτ.) κη
 85 Ἐπειφ κ̄ Σουχίοι[ς] ἡμερῶ(ν) ζ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ̄ (π. ἀρτ.) κη
 καὶ τῆ κ̄ζ ὁμοίως Γενεσίους Εἴσιδος Νεφερσητο(ς)
 θεᾶς μεγίστης ἡμερῶ(ν) ιθ ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ̄ (π. ἀρτ.) ος
 Μ[ε]σορη κ̄ζ καθιδρύσεως τοῦ [α] ἱεροῦ ἡμερῶ(ν) ἠ
 ἀνὰ (π. ἀρτ.) δ̄ (π. ἀρτ.) λβ
 90 ἱερεῦσι στολίζουσι τοὺς θεοὺς Ἄθυρ ζ (π. ἀρτ.) ἠ
 Φαμενωθ θ̄ (π. ἀρτ.) ἠ Ἐπειφ κ̄ζ (π. ἀρτ.) ἠ
 (γίν.) (π. ἀρτ.) κδ

70 εισιδ^ο 70, 86 νεφερσητ^ο 75 ομοί^ω 79 Ι. πανηγύρεως νομ^ο 83 σοκνοί 92 —

72 ἠ : non legit Wess. 73 ναοῦ θεοῦ Σοκνοπ(αίου) : Σοκνοπαίου θεοῦ μεγάλ(ου) Wess. 75 Ἡρώις corr. Jördens & Hagedorn : Ἡραν[ο]ίς Wess. 80 [λ] : [ζ] Wess. || ρκ : κ[η] Wess. 81 Ἐλευσ[ι]γίοις corr. Jördens *P.Louvre* I 4 p.22 et 41 (Ἐλε[υσινί]οις) : Ἐλε[υθερί]οις Wess. 83 Σοκνοπ(αίιος) : Σοκνοπ(αίου) 85 κ̄ corr. Jördens & Hagedorn : β̄ Wess. 86 τῆ : non legit Wess.

Col. V

- Κωμασίαις θεῶν ἐν Νήσῳ Γυναικῶν
 λεγομένη [Ἰ]σιδο[ς] Νεφρέμιδο(ς) καὶ Ἄρποκράτο(υ)
 95 θεῶν μεγίστων [τοῖ]ς ἀγνεύουσι ἱερεῦσι
 Σοκνοπ(αίου) θεοῦ μεγάλου Θωθ ιθ (π. ἀρτ.) ιβ
 Τυβι κ̄ καθιδρύσεως ναοῦ θεᾶς Ἰσιδο(ς)
 Νεφρέμιδο(ς) μεγίστης (π. ἀρτ.) ιβ
 Μεχειρ ιθ (π. ἀρτ.) ιβ Ἐπειφ θ̄ (π. ἀρτ.) [ι]β.
 100 (Γίν.) [(π. ἀρτ.)] μῆ .[.] .[.] .[(π. ἀρτ.)] Ἄρ[μ]θ̄
 Καὶ ἐν ἐλαίῳ χ[ρη]στῶ δ̄[α]πανῶντ(αι)
 κατ' ἔτος ε[ί]ς λυχν[α]ψ[ί]αν τῶν θεῶν
 ἐκάστης ἡμέρας κοτύλαι ἕξ ἕξ ὧν
 συνάγονται μετ[ρη]ταῖ] ιε̄.
 105 Εἰς συνχρ[ι]σμὸν [ἱερε]ῦσι τῆς π̄ν[τ]αφυλ(ίας)
 ταῖς κωμασίαις τῶ[ν] προκιμ[έ]νω(ν) θ[ε]ῶν
 ἐλαίου μετρηταῖ ἕξ.
 Καὶ ἐν οἴνῳ δαπαν[ῶν]ται κατ' ἔτος εἰς μὲν
 ῥέανσιν ἀδύτου θεοῦ Σοκνοπ(αίου) κατὰ
 110 μῆνα οἴνου κεράμια τρία. (Γίν.) ἐπὶ τὸ π(ᾶν) οἴνο(υ) κερά(μ.) λς.
 Καὶ κατ' ἐξάριετον ταῖ[ς] ὑπογεγραμμένα[ι]ς
 ἡμέραις Ἀδριανῶ κ̄ζ Σαραπίοις οἴνο(υ) κερά(μιον) α
 Τυβι ιγ Ἄρποκρατίοις οἴνου κερά(μιον) α
 στολισμοῖς τῶν θεῶν Ἄθυρ ζ κερά(μιον) α
 115 Φαμενωθ θ̄ κερά(μιον) α Ἐπειφ κς κερά(μιον) α

94 αρποκρατ^ο 95 Ι. ἀγνεύουσι 98 νεφρεμιδο^ο 100 — 101 δ̄[α]πανωντ 105 π̄ν[τ]αφυλ^λ προκιμ[ε]νω^ω 110 |
 το) 110, 112 οιν^ο κερ̄ 111 Ι. ὑπογεγραμμέναις 113, 114, 115 (prim.) κερᾶ 115 (sec.) κερᾶ^ι

93 θεῶν : non legit Wess. **95** ἀγνούουσι : ἀγνεύουσι Wess. **100** [] [] [(π. ἀρτ.)] Ἀρ[μ]θ̄ : non legit Wess. **103** κοτύλαι : [μετρητ]αὶ Wess. **104** συνάγονται μετ[ρη]τ[αὶ]] ἐγ' : συν[]σταμεν[] Wess. **105** συνχρ[ι]σμόν corr. Hombert-Préaux *CdÉ* 29 (1940) p. 146 (συνχ[ρι]σμόν) : συνχ[υ]σμόν Wess. **113** ιγ : ις Wess.

Col. VI

Καὶ ὁμοίως [ἐ]ν Νήσω [Γ]υνα[ι]κῶν λεγομένη
 ο[ἴ]νονυ κεράμ(ια) [ἔξ] γί(ν.) κ[ερά]μ(ια) μ̄ζ.
 Καὶ περιεγένετο ἡμεῖν [] *vacat*
 φόρου σηκοῦ κωμ[] λισματω(ν)
 120 [] [] φ[]
 Καὶ ὑ[περ]δ[ι]παν[ῶν]τα[ι] [] [] []ατο
 α []α []ημ[] (δίχ.)
 [] [] τ [] []
 χωρὶς δ[ὲ] τῶν [] τρω α [] []
 125 Ὑπόκειται ἡμ[εῖν] κατ' ἔ[τος] [] []
 [] [] [] [] []
 []ου[.]α[.]α (ἔτους) θε[] υα[]
 τ[] [] []ων τεταγ[]
 [] ο []ων[] δ []ωνμ[] []ερ[]υθα[]
 130 κτι ιδίου τεταγμέν[ου] [] []
 φόρος σηκῶν ἐπικα[λουμέ]νων βωμῶν
 δύο ὄντων ἐν κ[ώμη] Ν[ε]ίλου Πόλει
 ἐνὸς μὲν Ἴσιδος Ν[ε]φερσήους θ[ε]ᾶς (δρ.) φ
 ἐξ ὧν περιεγένετο ἡμ[εῖν] τῶ ᾱ (ἔτει) (δρ.) ρ. []
 135 ἐτέρου Ἴσιδ[ος] Νεφρέμμιδο(ς) θεᾶς (δρ.) υ
 ἐξ ὧν τῶ ᾱ (ἔτει) οὐδὲν [περιε]γ[έ]νε[ι]το.
 Σιτι[κ]ῶν δὲ παρὰ γεωργῶν [] [] []
 παρὰ δὲ γεωργῶν κώμη[ς] [] (π. ἀρτ.) [] ε

117 κερά^μ γι 119 ... λισματω^ω 127 L 134, 136 αL

117 [ἔξ] : [α] Wess. || μ̄ζ : κζ Wess. **119** φοροῦ σηκοῦ κωμ[] : φορ[c 7]ωμ[Wess. ||] λισματω(ν) : στολ[ι]σμάτω(ν) Wess. **120** [] [] : [τριῶν] Wess. || φ[] : non legit Wess. **121** καὶ ὑ[περ]δ[ι]παν[ῶν]τα[ι] : καὶ ὑ[]α[] Wess. **122** α []α []ημ[] : [] Wess. || [] (δίχ.) :]γυ() Wess. **123** [] [] τ [c 7] [] : non legit Wess. || inter lineas 123 et 124 addidit Wess. lineam vacuum quam non vidi in papyro **124** χωρὶς δ[ὲ] τῶν [] τρω α [c 3] [c 4] :]ριου[c 6]νω[Wess. **125** ὑπόκειται : ὑπόκειται Wess. || ἡμ[εῖν] : [ἡμῖν] Wess. **126** χ[] []στ[] : non legit Wess. **127** []ου[]α[]α (ἔτους) θε[] υα[] : non legit totam lineam Wess. **128** τ[] []ων τεταγ[] :]κ[...]α[Wess. **129** ο []ων[] δ []ωνμ[] : χρόνων [] [] Wess. ||]ερ[] :]ε[Wess. **130** κτι : ἔκ τε Wess. **131** σηκῶν corr. Cuvigny *BIFAO* 86 (1986) p. 109 : σηκωμ(άτων) Wess. **134** ἡμ[εῖν] τῶ ᾱ (ἔτει) : non legit Wess. **137** σιτι[κ]ῶν : σι[τι]κ[ᾶ]ς Wess. **138** [] ε : non legit Wess.

Col. VII

Τεσενού[φ]ις [] []ισ[]
 140 Στοτοῆτις [] (ἐτῶν) ξβ οὐ(λή) μετώ(πω)
 Στοτοῆτις Στο[το]ῆτι(ος) (ἐτῶν) κ οὐ(λή) ποδ(ὶ) ἀρ[ι]στερῶ
 Στοτοῆ(τις) Στοτοῆτιο(ς) [] [] []ιο(ς) (ἐτῶν) μζ οὐλή) πήχι ἀριστ(ερῶ)
 Σαταβού[ς] Σα[τα]βούτο(ς) (ἐτῶν) νθ οὐλή) ποδὶ ἀριστερῶ

(35) *Et à la caisse de la nomarchie :*

(36) *Pour le forfait sur les bateaux de pêches susmentionnés : 625 dr. 1½ ob.*

(38) *Pour le dékanikon sur ces mêmes bateaux : 60 dr.*

Soit 685 dr. 1½ ob.

(40) *Pour la taxe de brassage de Soknopaiou Nêsos : 220 dr.*

(41) *Total à la caisse de la nomarchie : 905 dr. 1½ ob.*

(42) *Et sont dépensées à notre charge, par année,*

pour le prophète de Souchos, dieu deux fois grand : 344 dr.

(44) *Et sont dépensées par année :*

(45) *Pour l'achat de (vêtements) de lin fin pour les trois stolismes des dieux : le 7 Hathyr, 100 dr. ; le 9 Phaménôth, 100 dr. ; le 26 Épeiph, 100 dr., soit 300 dr.*

(47) *Et pour l'achat du parfum et de la myrrhe des mêmes dieux : 60 dr.*

(49) *Et pour l'achat des aromates pour la préparation du kyphi du dieu Harpocrate : 96 dr.*

(51) *Et pour l'achat d'encens et autres pour les sacrifices lors de l'anniversaire des dieux Augustes : 40 dr.*

(54) *Et pour l'achat d'aromates pour la préparation de l'autre kyphi du dieu Soknopaios : 500 dr.*

(56) *Total des dépenses : 1340 dr.*

(57) *Ce qui fait pour tout le numéraire : 1 tal. 4631 dr. ½ ob.*

(59) *Et est dépensée en froment par année, pour la cuisson (du pain), pour les prêtres de la pentaphylie de Soknopaios dieu deux fois grand, quotidiennement 1 artabe de blé, ce qui fait en tout 365 art. de blé.*

(62) *Pour les processions des dieux, sont dépensées par année, pour les prêtres observant les prescriptions de pureté :*

Le 1^{er} Thôth, pour la purification, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(65) *Le 19 du même mois, lors des Hermaia, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé*

Le 16 Phaophi, lors des Charmosyna, 8 jours à 4 art. de blé : 32 art. de blé

Le 7 Hathyr, lors de l'Anniversaire de Soknopaios dieu grand, 19 jours à 4 art. de blé : 76 art. de blé

(70) *Le 8 Hadrianos, lors des Noces d'Isis Néphersês déesse très grande, 9 jours à 4 art. de blé : 36 art. de blé*

Et le 26, lors des Sarapia, 8 jours à 4 art. de blé : 32 art. de blé

Le 8 Tybi, pour la fête de la fondation du temple du dieu Soknopaios, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(75) *Et le 26 du même, lors de la fête des Héros, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé*

Le 12 Mékheir, lors des Rhodophoria, 13 jours à 4 art. de blé : 52 art. de blé

Le 2 Phaménôth, pour la fête de la fondation de l'enceinte du dieu Soknopaios, 7 jours à 4 art. de blé : 32 art. de blé

(80) *Et le 9 du même, lors de la Panégyrie de tout le nome, 30 jours à 4 art. de blé : 120 art. de blé*

Le 1^{er} Pakhôn, lors des Éleusinia, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

Et le 26 du même, 8 jours à 4 art. de blé : 32 art. de blé

Le 21 Payni, pour la fête de la fondation du temple du dieu Soknopiéis, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(85) *Le 20 Épeiph, lors des Soukhéia, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé*

Et le 26 du même, lors de l'Anniversaire d'Isis Néphersês, déesse très grande, 19 jours à 4 art. de blé, 76 art. de blé

Le 26 Mésoré, pour la fête de la fondation du sanctuaire, 8 jours à 4 art. de blé, 32 art. de blé

(90) *Aux prêtres effectuant les stolismes des dieux : le 7 Hathyr, 8 art. de blé ; le 9 Phaménôth, 8 art. de blé ; le 26 Épeiph, 8 art. de blé, soit 24 art. de blé*

(93) *Lors des processions des dieux, à Nêsos Gunaikôn légoméne, Isis Néphremmis et Harpocrate, dieux très grands, aux prêtres de Soknopaios dieu grand observant les prescriptions de pureté :*

- le 19 Thôth, 12 art. de blé ;
 le 1^{er} Tybi, pour la fête de la fondation du temple de la déesse Isis Néphremmis très grande, 12 art. de blé ;
 le 19 Mékheir, 12 art. de blé ;
 le 9 Épeiph, 12 art. de blé, soit 48 art. de blé
- (100) Soit (au total) 1149 art. de blé.
- (101) Et en huile de bonne qualité, sont dépensés par année :
- (102) pour l'allumage des lampes des dieux, chaque jour 6 cotyles, qui font au total 15 métrètes ;
- (105) pour l'onction, aux prêtres de la pentaphylie, lors des processions des dieux susnommés, 6 métrètes d'huile.
- (108) Et en vin, sont dépensés par année pour l'aspersion du sanctuaire du dieu Soknopaios, chaque mois, 3 kéraimia de vin, soit en tout 36 kéraimia de vin
- (111) Et à titre exceptionnel, lors des jours déjà mentionnés :
- Le 26 Hadrianos, lors des Sarapia, 1 kéraimion de vin ;
 Le 13 Tybi, lors des Harpocratia, 1 kéraimion de vin ;
- (114) Lors des stolismes des dieux :
- Le 7 Hathyr, 1 kéraimion de vin ;
 Le 9 Phaménôth, 1 kéraimion de vin ;
 Le 26 Épeiph, 1 kéraimion de vin ;
- (116) Et de même à Nésos Gunaikôn légoménê : 6 kéraimia de vin
- (117) Soit 47 kéraimia de vin.
- (118) Et il nous est revenu ... du tribut sur le sêkos (lors des processions pour les stolismes ?) ...
- (121) Et ont été dépensés en supplément ... 2 ch. ... à l'exception des ...
- (125) Et il nous est imposé chaque année ... à l'exception de ceux ... depuis la 20^{ème} année, qui est aussi la 1^{ère} d'Hadrien divinisé ... reporté ...
- (130) ... affectation particulière : ... tribut levé sur deux sêkoï appelés 'autels', situés dans le village de Neiloupolis : sur le premier, de la déesse Isis Néphersês : 500 dr., dont il nous est revenu, pour l'an 1, 90 dr. ;
- (135) sur le second, de la déesse Isis Néphremmis : 400 dr. dont il ne nous est rien revenu pour l'an 1.
- (137) En froment, de la part des paysans ... et des paysans du village5 art. de blé.
- (139) Tésénouphis (fils de ...)
 Stotoêtis (fils de ...), 62 ans, cicatrice au front
 Stotoêtis, fils de Stotoêtis, 20 ans, cicatrice au pied gauche
 Stotoê, fils de Stotoêtis (... de ...is), 47 ans, cicatrice au bras gauche
 Satabous, fils de Satabous, 59 ans, cicatrice au pied gauche, font cette déclaration.
- (144) ... , j'ai écrit pour eux qui ont déclaré ne savoir écrire ... L'an 1 de l'Empereur César Titus Aelius Antoninus Augustus, le 2. Mésorê.
- (148) ... de la pentaphylie (?) du dieu (Soknopaios ?) ...
- (150) Le prêtre ...
 ... le prêtre ...
 Le prêtre Panéphremmis ... 14 ans
 Le prêtre d'Harpocrate très grand, Stotoêtis, de mère Tanéphremmis, 14 ans
 Panéphremmis... Stotoêtis, 14 ans
 ... Stotoêtis, 14 ans
 Le prêtre ... 14 ans
 ... le prêtre Stotoêtis, fils de Stotoêtis, 14 ans
 ... Stotoêtis, 14 ans.

- 1-10** J'ai conservé la restitution τῶν κατ' εὐσέβεια]ν due à C. Wessely, en raison du parallélisme avec les l. 7 et 9 où cette expression apparaît. Seuls deux autres documents font mention de dons de piété, et ce sont aussi des fragments de déclaration annuelle de temple : *P.Oxy.* XLIX 3473, 33-35 (παρὰ τῶν τῆς κόμης γειωργῶν καὶ κληρούχ(ων) βουλο-μ(ένων) διδόναι κατ' ἰ εὐσέβειαν ἀπὸ τῶν παλαιῶν χρόνω(ν) ...); *P.Tebt.* II 298, 44-45 ([π]αρὰ ἰ [Κε]ρκεσῆ-φωος ἀπὸ τῶν ἐξ εὐ[σεβ(είας) δι]δομέν[ω]ν ἠ[μῆ]ν ...). Le premier de ces textes présente le début de la déclaration et contient les restes de l'inventaire du temple, suivi d'une série de quelques recettes en artabes de blé se terminant par les lignes citées plus haut. Après le total, figure aussitôt le début de l'exposé des dépenses commençant, comme dans nos deux papyrus, par ἰ ἐπιστατικὸν ἱερέων. *P.Tebt.* II 298 est un fragment plus étendu. Il concerne le temple de Soknebtynis à Tebtynis. En premier lieu y figure la γραφή ἱερέων avec la liste des prêtres exempts d'impôts. Suit alors un exposé des recettes, lacunaire, mais où apparaissent différents types de recettes et de donateurs. Ainsi, les versements en argent seraient issus de contributions de différents villages ; ces villages verseraient aussi des artabes de blé, pour une raison qui nous échappe, mais aussi, pour certains comme celui cité plus haut, au titre d'un don ἐξ εὐσεβείας. Le temple de Soknopaios à Soknopaiou Nêsos étant plus important que celui de Soknebtynis à Tebtynis, on est en droit de supposer qu'il existait aussi dans le cas qui nous intéresse une telle organisation des recettes. Ainsi est-il permis d'interpréter la lecture ἐν Νήσῳ Γυν[αικῶ]ν λεγομένη (l. 3) comme l'indication de la participation de ce village à la contribution générale des villages alentour aux recettes en blé du temple de Soknopaiou Nêsos. Dans notre papyrus, les recettes dues aux versements κατ' εὐσέβειαν ne concernent pas seulement le blé, mais aussi l'huile (l. 7) et le vin (l. 9).
- 3** Wessely avait restitué Γυναικῶν Νήσῳ]. En fait, on constate que ce toponyme fort peu attesté – on ne relève que quatre occurrences en dehors de nos deux témoins – est normalement Νήσος Γυναικῶν (λεγομένη)⁸. Au contraire de Soknopaiou Nêsos, il est donc plus approprié de parler de *Nêsos Gunaikôn legoméné* plutôt que de *Gunaikôn Nêsos*. D'ailleurs, cette restitution était inconséquente, les deux autres occurrences du toponyme dans le texte (l. 93 et 116) étant Νήσος Γυναικῶν λεγομένη. De plus, il reste un ν devant λεγομένη qui aurait dû invalider la restitution fautive.
- 4** Je n'ai pas conservé l'abréviation (γίν.) devant le total car les traces qui restent sont très difficiles à identifier et peuvent aussi bien être les restes d'une expression comme ἐπὶ τὸ πᾶν, que l'on trouve l. 110. Le total des artabes perçues est erroné chez Wessely. Il est effectivement assez mal écrit et conservé : du ρ il ne reste que le bas de la haste et le bord droit de la boucle ; le μ est plus gros au début qu'à la fin ; le θ est très ouvert, penche beaucoup à droite et se termine par une *space filler*, au point de ressembler au symbole ∟ ligaturé à gauche. On constate dès lors qu'il concorde avec le total des artabes de blé dépensées par le temple au cours de l'année, total qui figure de manière partiellement lacunaire à la fin des dépenses en blé, l. 100, mais que Wessely n'avait pas lu. En fait, on ne peut restituer ce dernier de manière assurée que grâce au total de la l. 4 ou en additionnant l'ensemble des dépenses de blé détaillées aux l. 58-100 du document.
- 5-8** Les recettes mentionnées ici concernent l'huile qui sert durant l'année à l'allumage des lampes et à l'onction des statues (cf. comm. l. 101-107 et *BGU-Louvre* 86-95). Ces deux rites font donc l'objet de deux postes de dépense distincts. Leurs montants respectifs, à savoir 15 métrètes d'huile pour l'allumage des lampes (l. 104) et 6 métrètes pour les onctions (l. 107), correspondent exactement aux deux postes de recette présentés ici, mais dans l'ordre inverse, comme si l'on était en présence de « recettes affectées ». La raison de cette affectation n'est pas donnée, mais on peut supposer qu'elle est due au fait que l'huile était utilisée pour deux rites différents qu'il convenait donc de dissocier tant dans la partie « recettes » que dans la partie « dépenses » de l'exposé.
- 5** Contrairement à Wessely, je préfère ne pas restituer le participe διδόντων : je ne crois pas que l'on puisse lire un δ après la lacune, mais bien plutôt un ν. Le participe διδόντων (l. 7) n'est pas écrit de la même manière et le second δ est très différent de ce que l'on peut lire dans les traces restantes l. 5 ou dans διδομένων, l. 1 ; le ν que je propose de lire est graphiquement très proche du ν final du participe ὄντων, et se trouve par ailleurs écrit de cette façon en d'autres endroits du papyrus (σηκῶν, l. 29 ; τῶν, l. 45, etc.).
- 7** Je restitue παρὰ dans la lacune en m'appuyant sur les restes de lettres lisibles l. 9, dans une expression identique à celle-ci, et sur le parallèle offert par *P.Oxy* XLIX 3473, cité plus haut.
- 9-10** Les dépenses en vin viennent clore l'exposé des recettes. Ici, le montant de 47 *kéramia*, non lu par Wessely, est pourtant tout à fait visible, bien que l'unité de mesure soit en lacune. Celle-ci est toutefois assurée car, comme précédemment pour le blé et l'huile, le total correspond exactement au total de vin déclaré en dépenses (l. 117).
- 11-12** Les deux papyrus *P.Oxy.* XLIX 3473 et *P.Tebt.* II 298 où, comme dans *SPP* XXII 183, se succèdent des recettes et des dépenses, ne permettent pas de combler les lacunes de ces deux lignes. La lecture nouvelle δημοσίου, si elle est juste, ne clarifie pas la structure de ces deux lignes qui devaient détailler les dépenses en argent.
- 12-13** Je restitue ἐ[ίς] μὲν ἰ [τὸν τῆς δι]ο[ικ(ήσεως)] λ[όγ]ον en me conformant à l'usage du scribe de désigner en premier lieu le nom de la caisse à laquelle est crédité le versement, introduit par εἰς, caisse nommée en l'occurrence l. 28 : ainsi trouve-t-on de même εἰς ἴδιον λόγον (l. 29) et εἰς τὸν τῆς νομα[ρ]χ(ίας) λ[όγ]ον (l. 35).
- 13** Le montant de l'*epistatikon* n'a pas été lu par Wessely : l'essentiel de la partie gauche de l' ε, y compris la boucle indiquant le multiple des milliers, est conservé et, sous la lacune qui contenait la partie droite de l' ε, on distingue la fin de la longue barre verticale du φ atteignant la l. 14, et que l'on retrouve à l'identique l. 55.
- 14-15** Le réexamen du papyrus ne permet toujours pas de définir l'objet de la dépense, en lacune dans *BGU-Louvre* 8.

⁸ La seule exception est *BGU* III 916, l. 9-10 (datant du règne de Vespasien) : ἐν [τῇ] Γυναικῶν Νήσῳ.

Le montant de la taxe additionnelle, 6 dr. 4½ ob., se déduit du total lisible. On constate qu'il est, à l'instar du total, inférieur d'un dicalque à celui de *BGU-Louvre*. Il s'élève à 9.93% des 68 dr. à verser. Or, avec un dicalque supplémentaire, le taux de la taxe additionnelle dans *BGU-Louvre* avoisine 10%, taux impossible à obtenir exactement dans ce système monétaire. Il est difficile d'admettre que ce taux ait varié d'une année à l'autre d'un si faible pourcentage. J'en déduis donc qu'il y a eu une erreur de calcul dans l'estimation du montant dû pour ce poste. Il faut noter aussi la singularité de ce taux de 10% : dans ces deux papyrus, il est partout ailleurs de 6.5%, à une exception près où il est de 6.25% (*BGU-Louvre* 7 et *SPP XXII* 183, 34). Ces taux sont des taux usuels, et l'on ne comprend pas ici la raison d'un taux si supérieur.

16-18 Je me conforme à la conjecture de Jördens [ὑπὲρ κωμογρα]μμα(τέως), plutôt que [ὑπὲρ κωμογρα]μμα(τείας), en m'appuyant sur le parallèle [ὑπὲρ ὑποκειμ]ένου ἐπ[ιστ]ρατήγο(υ) (l. 21).

Ici, le taux de la taxe additionnelle est exactement de 6.5%. On lit sans difficulté le montant de 6 dr. 1 ob., ce qui fait un total pour ce poste de 101 dr. 1 ob. Jördens, à la suite de Wilcken, a lu dans *BGU-Louvre* 10 un montant de 6 dr. pour ce poste, en considérant probablement que le long trait qui surmonte le ς était, comme pour les quantités de mois, l'indication d'un chiffre⁹. De même, elle semble penser que le trait qui se finit sur le second fragment après la lacune est le reste du *space filler* de l' α dans le total restitué de 101 dr. Cela nous donne alors un taux insolite de 6.32%. On pourrait supposer une erreur de calcul comme plus haut. Mais je crois qu'il faut ici considérer un élément paléographique décisif : dans aucun de nos deux papyrus le scribe n'utilise ce trait pour distinguer ses chiffres de ses lettres lorsque le montant est précédé d'un symbole d'unité de mesure, le réservant aux quantités de mois et aux nombres dont l'unité de mesure est exprimée en lettres et non en symbole. Il devait considérer, à juste titre, que le symbole suffisait en soi à annoncer que la lettre qui suivait devait être lue comme un chiffre. Je propose donc d'interpréter ce long trait comme symbole de l'obole. On pourra objecter qu'il est anormalement haut sur la ligne, mais si l'on observe le monogramme de l'obole et de l'hémiobole (il n'y a pas d'autre occurrence dans *BGU-Louvre* d'un montant se terminant par 1 ob.) (l. 7 et 26), on constate que le scribe n'hésite pas à écrire le trait de l'obole au-dessus du chiffre qui précède. Par conséquent, je propose de lire aussi, en *BGU-Louvre* 10, après la lacune finale, non pas la fin d'un α , mais le reste du sigle de l'obole.

Par conséquent, le total de 1 tal. 2470 dr. 4½ ob. 2 ch. lu en *BGU-Louvre* 17 correspond tout à fait, selon mon hypothèse, à la somme des totaux énumérés dans l'exposé, en considérant la drachme à 6 oboles. Il n'est donc pas utile de supposer, comme il l'a été fait, une drachme de 7 oboles.

19-20 La lacune qui précède les premières lettres est trop courte pour admettre la restitution de Wessely. Les colonnes de ce rouleau sont d'une largeur constante, et il n'est pas possible d'y intégrer l'expression [ὑπὲρ τέλους θυϊῶν]. Mais il demeure difficile de reconstituer le reste de la ligne, et le contenu littéral nous échappe. C'est pourquoi j'ai renoncé à proposer une restitution pour la désinence perdue de ἐλαίουργι . . .

Un élément me fait renoncer à la lecture θεοῦ Σ]οκνοπ(αίου) de Wessely : après ce qui ressemble au signe d'abréviation usuel pour Σ]οκνοπ(αίου), à savoir un signe en forme de ρ , on voit très nettement avant le nom Σοκνοπ(αίου) Νήσο(υ) les restes d'une lettre qui s'apparente à un petit σ , comme le scribe les fait souvent en fin de mot.

L'examen minutieux du papyrus montre qu'il reste quelques traces ténues du sigle de la drachme et du ρ que Wessely n'avait pas lu, et confirme le total de 142 dr. qui avait été proposé par Johnson¹⁰ et Wallace¹¹.

Dans la correction du montant de la taxe additionnelle, Johnson traduit fidèlement la lecture de Wessely (« suppl. tax 9 dr. 4 ch. »), mais se trompe dans le total (« Total 151 dr. 3 ob. 2 ch. », au lieu de « 151 dr. 3 ob. 4 ch. »). Ayant lui-même commis une faute de calcul, il n'a pas relevé l'incohérence du total proposé. Wallace a, quant à lui, corrigé avec justesse cette erreur¹². On notera encore une fois que le taux de la taxe additionnelle est de 6.5% très exactement.

21 La lecture ὑποκειμ]ένου ἐπ[ιστ]ρατήγο(υ) vient confirmer la restitution de Jördens ὑποκειμένου ἐπιστρατή[γο] (BGU-Louvre 18), qui adoptait le point de vue de Thomas¹³, contre la résolution ἐπιστρατηγία lorsque la forme est abrégée.

21-27 La présentation du versement des taxes à l'épistratège surprend. Rompant avec son habitude, le scribe enregistre un versement à l'épistratège, dont on découvre au cours de la lecture qu'il correspond à une somme de versements au sujet de divers corps de métiers, auxquels on a ajouté une taxe additionnelle globale (4 dr. 2½ ob. 2 ch.). À la fin du détail, le

⁹ Contrairement à Wilcken, Jördens ne note pas ce trait horizontal dans sa transcription.

¹⁰ *Op. cit.* p. 656.

¹¹ Wallace S., *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian*, Greenwood Press, New York, 1st reprinting, 1969 p. 489, n. 282 (1^{ère} éd. Princeton University Press, 1938). La proximité des dates de parution des ouvrages respectifs de A.C. Johnson et de S. Wallace explique peut-être que ce dernier ne cite pas A.C. Johnson dans la correction qu'il établit lui-même, et qu'il n'avait pas encore eu accès à son livre. Il s'agirait donc d'une simple coïncidence.

¹² *Ibid.*

¹³ Thomas J.D., *The epistrategos in Ptolemaic and Roman Egypt*, part 2, *The Roman epistrategos* (= Pap. Col. VI), Opladen, 1982, p. 219-221. On pourra aussi se reporter à Kruse Th., *Der königliche Schreiber und die Gauverwaltung : Untersuchungen zur Verwaltungsgeschichte Ägyptens in der Zeit von Augustus bis Philippus Arabs (30 v. Chr.-245 n. Chr.)* (= *AfP* Beih. 11), München – Leipzig 2002, en part. p. 58, n. 144 et p. 707, n. 2005.

scribe redonne le total qu'il donnait au début (72 dr. 2½ ob. 2 ch.). À la colonne suivante, on voit s'ajouter une autre dépense (240 dr.), suivie de la taxe additionnelle (15 dr. 5½ ob.), puis le total général de ces deux montants et du premier sous-total, soit 328 dr. 2 ch., sans le sous-total attendu de la deuxième partie (255 dr. 5½ ob.). Cet ensemble de dépenses correspond à *BGU-Louvre* 18-24, où il est bien plus clairement exposé : en premier lieu, les taxes versées « pour les blanchisseurs de Neiloupolis, 240 dr. » (l. 18-19), qui font l'objet de la dépense ajoutée en fin d'exposé dans *SPP XXII* 183, 25 ; puis, dans le même ordre que *SPP XXII* 183, 22-23, les taxes versées « pour le bureau des pesées du village de Soknopaiou Nêsos, 24 dr., pour les embaumeurs du même village, 16 dr., pour les maraîchers du même village, 12 dr. pour les blanchisseurs du même village, 16 dr. ». Viennent ensuite (l. 24) le total des taxes, la taxe additionnelle, et la somme finale.

Il convient de noter un point de lecture : l. 21 et 24, l'abréviation de l'hémiobole est notée par un simple petit cercle suivi du symbole du dichalque, sans le trait diagonal usuel ailleurs. On est donc tenté de penser, comme me l'a suggéré H. Cuvigny, que ce trait a été intégré au sigle du dichalque et qu'il est contenu dans la barre diagonale montante du χ.

Proposons d'abord une correction d'où découlera mon interprétation de ce passage. Wessely avait lu un total final de 328 dr. 2 ob. 2 ch. (l. 27). Or le papyrus donne clairement 328 dr. 2 ch. Certes, cette lecture ne correspond pas à la somme de 72 dr. 2½ ob. 2 ch. + 240 dr. + 15 dr. 5½ ob. qui donne le total lu par Wessely, en considérant une drachme de 6 oboles¹⁴. Il existe donc une contradiction interne au papyrus, qui résulte d'une erreur de calcul final ou d'une erreur de calcul des taxes additionnelles.

Si l'on ne tient compte que du total écrit, à savoir 328 dr. 2 ch., on en déduit une taxe additionnelle s'élevant à 20 dr. 2 ch., pour un total de dépenses de 308 dr., soit un taux de 6.5%, qui semble bien être le taux usuel pratiqué dans ces comptes, alors que la somme des taxes additionnelles indiquées nous ferait aboutir à un taux de 6.62%. Dans *BGU-Louvre*, la taxe additionnelle comme le total sont partiellement en lacune. Mais la reconstitution matérielle du papyrus, qui laisse un espace de 2 cm à peine entre les deux fragments *BGU I* 337 et *BGU I* 1 du fait de restitutions certaines en d'autres endroits, ne permet pas de reconstituer davantage que προσδ(ιαγρ.) (δρ.) κ [(δίχ.) (γίν.) (δρ.) τκη] (δίχ.), à condition en outre de considérer que le symbole d'abréviation de (γίν.) était une longue barre verticale plutôt qu'un trait horizontal. Johnson¹⁵ avait déjà proposé cette lecture dans sa traduction du texte de Wilcken qui avait complété *a minima* la lacune et laissé des espaces pointés pour d'éventuelles oboles. On aboutirait alors là aussi à un taux de 6.5%. Par ailleurs, *P.Lond.* II 347, 11-12 nous donne le même montant dans un reçu de paiement de taxes par le clergé de Soknopaiou Nêsos en 201^p.

Je pense donc que l'erreur du *SPP XXII* 183 vient du calcul de la taxe additionnelle des sous-totaux respectifs. Les premiers (l. 24) sont en lacune. Tout au plus voit-on des traces assez épaisses, peut-être les restes d'une correction de la part du scribe. Mais on n'y reconnaît aucun sigle monétaire sûr. Il ne reste donc que le total donné deux fois (l. 21 et 24) de 72 dr. 2½ ob. 2 ch. qui, une fois déduites les 68 dr. de taxes (l. 23), nous donne une taxe additionnelle de 4 dr. 2½ ob. 2 ch., soit un taux de 6.56%. Un taux de 6.5% nous aurait donné un montant de 4 dr. 2½ ob. 1 ch. La différence est donc faible, bien que réelle, mais on peut admettre que la somme a été arrondie au dichalque supérieur. Cela laisse entendre qu'à cette époque, le chalque n'avait peut-être plus cours et que la plus petite monnaie utilisée était le dichalque¹⁶. Les seconds (l. 26) sont lisibles et s'élèvent à 15 ob. 5½ ob., ce qui donne un taux de 6.63%, alors qu'un taux de 6.5% aurait donné 15 dr. 3½ ob. 1 ch., soit près de 2 ob. de moins. Ainsi, la différence de 2 oboles observée entre la somme des taxes additionnelles distinctes et le total déduit du résultat lu provient probablement d'une erreur de calcul dans la seconde taxe additionnelle.

Toute cette démonstration ne rend pas compte d'un élément noté plus haut, à savoir la répétition d'un sous-total au début et à la fin de la liste des taxes versées concernant certains corps de métiers du village de Soknopaiou Nêsos et parallèlement, la déclaration sur les blanchisseurs de Neiloupolis qui donne l'impression de réparer un oubli, puisqu'elle n'est pas intégrée au premier total déclaré ὑπὲρ ὑποκειμ[ένου] ἐπ[ιστ]ρατήγο(υ) τῆς κόμης (l. 21). Je n'ai pas d'explication définitive, mais on doit reconnaître que le scribe a manqué de rigueur dans la rédaction de cette partie du détail des dépenses. Sa méthode semble confuse et tout laisse à penser qu'il a enchaîné les maladresses ; mais plutôt que de rayer ses erreurs et d'attirer l'attention sur elles, il aura essayé de rajuster le tout pour que le total final soit exact.

28 Johnson¹⁷ a corrigé à juste titre le nombre de drachmes proposé par Wessely. Mais il n'a pas relevé que, malgré cette correction, le total n'était pas juste. On attend : 5500 dr. + 74 dr. 4½ ob. + 101 dr. 1 ob. + 151 dr. 3½ ob. + 328 dr. 2 ch. = 1 tal. 155 dr. 3 ob. 2 ch. Certes, la différence n'est que de 1 ob. 2 ch. pour l'ensemble, ce qui est peu de chose. Mais le nombre d'erreurs est d'autant plus frappant qu'on n'en relève pas dans *BGU-Louvre*.

29-34 En *BGU-Louvre* 7, Jördens propose de lire un montant de 2231 dr. 1½ ob. plutôt que 2231 dr. 4 ob. que lisait Wilcken. Elle interprète en effet le symbole de la barre horizontale liée à droite à une sinusoïde descendante comme signifiant 1½ ob. Le total lu en *BGU-Louvre* 17 lui donne raison, mais aussi le montant de *BGU-Louvre* 25-26 qui donne le même symbole et concorde avec *SPP XXII* 183, 36-37. Elle peut donc restituer la taxe additionnelle qui s'élève à 131 dr. 1½

¹⁴ Suite à une mélecture (l. 21 et 24 : 72 dr. 3½ ob. 2 ch. au lieu de 72 dr. 2½ ob. 2 ch.), Jördens conclut que la drachme peut valoir 7 oboles dans les comptes de ce papyrus.

¹⁵ *Op. cit.* p. 659.

¹⁶ Je dois cette observation à D. Hagedorn.

¹⁷ *Ibid.*

- ob. On obtient alors un taux de 6.25% précisément. C'est le seul cas à ce taux dans le papyrus. Mais ici, nous avons un montant bien lisible de 131 dr. 4½ ob., soit un taux d'environ 6.27%. Ce taux n'est ni celui de *BGU-Louvre*, ni équivalent à un taux déjà rencontré. Cette différence de 3 oboles correspond-elle à un *symbolikon* ? Rien ne permet de l'affirmer. Surtout, on ne voit pas pourquoi, en l'absence de toute indication, le montant diffère d'un papyrus à l'autre.
- 36 D. Hagedorn¹⁸ a proposé de lire ἐπάνω σημενομ[έ]νων plutôt que ἐναποσημεν[ομέν]ων lu par Wessely. F. Reiter, à la lecture du scan, a cru que le scribe avait écrit improprement ἐπάνω au lieu de ἐπάνω et qu'il convenait d'effectuer une correction. Or, le papyrus est fracturé à cet endroit et il semble, à la lecture des autres lignes, que les fragments doivent être légèrement espacés l'un de l'autre. Je pense donc que les traces jusqu'alors interprétées comme les restes d'un *omicron* sont très probablement ceux d'un *oméga*. Il n'y aurait alors aucune correction orthographique à effectuer.
- 42-43 Le versement pour le prophète du dieu Souchos introduit, dans ce papyrus, la liste des dépenses supplémentaires de l'année. Contrairement à *BGU-Louvre*, il n'est pas cité dans l'exposé des versements à la caisse de la *dioikêsis*, mais on ne sait pas à qui il est versé¹⁹.
- 43 Le total restitué par Wessely de 344 dr. ½ ob. s'appuyait sur l'analogie avec *BGU I 149, 4*, où le total était celui-ci. Mais c'était ignorer la lecture de *BGU-Louvre 16*, d'une part, et d'autre part le total de cet ensemble de dépenses (l. 56) qui ne mentionne aucun hémiobole. Il convient donc de corriger cette proposition, comme l'avait déjà pressenti Jördens²⁰ et de restituer 344 dr.
- 45 La lecture βυσσ[ί]ων, qui m'a été proposée par D. Hagedorn, convient mieux que le singulier restitué par Wessely. Il faut sous-entendre ici ὀθονίων comme le donne *BGU-Louvre 29*. On doit exclure une lecture βύσσ[ου] suivie d'un *vacat*, car on distingue encore une trace de la partie inférieure de l'*iota*.
- 53 Wilcken²¹ note avec justesse que nulle part dans ce qui précède il n'est question des « dieux augustes » et qu'il convient donc d'athétiser αὐτῶν. Quand bien même ils auraient été cités dans une des colonnes perdues du début du rouleau, il aurait été surprenant que le scribe ait utilisé cette formule elliptique pour les désigner ici.
- 56 Wessely avait très bien lu ce total de 1340 dr. alors que Johnson prétend qu'il faut lire 1901 dr. 1½ ob. en s'appuyant sur *BGU-Louvre 38*, mais il ne réalise pas que son total est incompatible avec les données qu'il additionne et ne tient pas compte du fait que *BGU-Louvre* additionne dans ce total non seulement les dépenses supplémentaires de l'année en fournitures diverses, mais aussi le total versé à la nomarchie, qui n'avait pas fait l'objet d'un total propre, sans inclure le versement pour le prophète du dieu Souchos, qui entre dans un autre groupe de dépenses.
- 57 Le grand total des ἀργυρικὰ ἀναλώματα n'avait été que partiellement lu par Wessely. Johnson a calculé ce grand total d'après les lectures de Wessely, en y incluant certaines corrections. Il obtient 1 tal. 4632 dr. 4½ ob. C'est le total obtenu en acceptant le premier sous-total de 1 tal. 155 dr. 4½ ob. Mais la lecture du papyrus est incompatible avec ce résultat. Le chiffre des unités de drachmes est douteux et mon choix de lire un α plutôt qu'un δ demeure soumis à discussion, mais il demeure impossible de lire un β. De plus, on ne voit aucun sigle de l'obole. Il est au contraire très clair que l'on passe directement du nombre de drachmes au symbole de l'hémiobole. Il faut donc encore conclure à une erreur du scribe. On constate en effet que le total lu diffère du total calculé de 1 dr. 4 ob., soit 10 ob. Or, lorsque l'on additionne les sous-totaux, on obtient 1 tal. 4631 dr. 10 ob 1 hémio. Tout se passe donc comme si le scribe avait omis de convertir les oboles en drachmes lorsqu'il a additionné les sous-totaux, et avait reporté directement son total incomplet.
- 58-100 L'exposé des σιτικὰ ἀναλώματα s'organise, comme il a déjà été noté, autour d'un calendrier des fêtes assez complet pour le temple de Soknopaiou Nêsos et des temples dépendants. À ce calendrier étudié par F. Perpillou-Thomas²², Jördens a déjà apporté un commentaire fouillé. La relecture de *SPP XXII 183* n'apporte pas de nouveautés à l'exception d'une correction sur l'identification d'une fête (l. 75). De plus, le nouveau fragment du Louvre explique un point encore obscur sur une fête jusqu'alors mal interprétée (cf. infra, comm. *BGU-Louvre 64-65*). Si quelques fêtes sont encore pour nous mal comprises, d'autres, ayant lieu le 26 Pachôn, le 19 Mékheir et le 9 Épeiph, ne sont pas identifiées du tout. Étant donné le peu de corrections à apporter aux lectures de Wessely, je me limiterai à ces quelques points.
- 58 Ma lecture κατ' ἔτος confirme la syntaxe ordinaire du scribe dans le détail des dépenses. On retrouve l'expression complète δαπανῶνται κατ' ἔτος l. 44, l. 62-63, l. 101-102 et l. 108.
- 61 L'expression ὡς συνάγεσθαι n'avait pas été lue par Wessely. On la retrouve l. 103-104 sous la variante ἐξ ὧν ἢ συνάγονται, que Wessely n'avait pas lue non plus. Cette expression rare ne se trouve que dans *P.Oxy LV 3794, 9* (340^p).
- 63 Par ἀγνεύου[σι], le scribe spécifie l'activité rituelle des prêtres auxquels sont versées les artabes de blé. Dans *BGU-Louvre*, le scribe avait indiqué dès l'introduction aux σιτικὰ ἀναλώματα (l. 43) que les versements quotidiens profitaient aux « prêtres observant les règles de pureté », et mentionnait à nouveau leur activité lors de l'exposé des

¹⁸ F. Reiter, *Die Nomarchen des Arsinoites : ein Betrag zum Steuerwesen im römischen Ägypten* (= *Papyrologica Coloniensia XXXI*), Paderborn - München - Wien - Zürich, 2004, p. 186, en particulier n. 27.

¹⁹ Sur la question du destinataire du paiement, cf. S. Wallace, *op.cit.* p. 459, n. 80.

²⁰ *Op. cit.* p. 32, comm. l. 16.

²¹ U. Wilcken « III. Referate », *Archiv 7* (1924) p.107.

²² F. Perpillou-Thomas, *Fêtes d'Égypte ptolémaïque et romaine d'après la documentation papyrologique grecque*, *Studia Hellenistica 31*, Louvain, 1993.

dépenses spéciales (l. 45-46 : τοῖς ἀποτοῖς ἱερεῦσι ... ἀγνέουσι). Cette spécification des bénéficiaires de versements de blé n'est pas sans poser de problèmes. Si l'on ne s'en tient qu'au cas de *SPP XXII* 183, on est amené à penser que l'ensemble des prêtres perçoit une artabe quotidienne de blé, répartie entre tous, quelle que soit leur fonction. Les versements spéciaux accordés lors des fêtes dépendraient de leur participation au rite. On distinguerait alors avec logique les cas des stolistes, les prêtres préposés à la vêtue des dieux, dont l'activité se résumerait à trois fêtes (l. 90-92).

75 La lecture Ἡρώοις, si elle est avérée, devient la deuxième attestation du culte des Héros en Égypte. On ne connaît qu'un sanctuaire dédié aux « Héros protecteurs des rues » à Théadelphie d'après *BGU IX* 1894, 79, ὑπηρεσίας ἱεροῦ Ἡρώων ἀγυ(τέων), datant de 157^p, sans autre précision sur ce culte. Dans notre papyrus, il s'agit d'une fête et non d'un sanctuaire, et rien ne laisse penser que les Héros aient bénéficié d'un temple propre à Soknopaiou Nêsos. De même, il n'est pas précisé si ces Héros sont eux aussi « protecteurs des rues ».²³

Il convient donc d'effectuer la même correction dans *BGU-Louvre* 55.

79-80 La Panégyrie de tout le nome arsinoïte était, semble-t-il, une fête plus importante qu'on ne le croyait jusqu'alors : le nombre de jours pour lesquels sont versées les artabes de blé est en lacune dans *SPP XXII* 183 comme dans *BGU-Louvre*, mais *SPP XXII* 183 donne un total de 120 artabes, tout comme, on le verra plus bas, P.Louvre inv. AF 13314 qui confirme cette lecture et implique que, à raison de 4 artabes quotidiennes, le versement s'effectue sur 30 jours. C'est donc, de très loin, la plus grande fête du calendrier, dépassant largement les 19 jours pour les Anniversaires respectifs de Soknopaios et d'Isis Néphersês, ou les 13 jours de *Rhodophoria*.

83-84 La restitution Σοκνοπι(αίτιος) que je propose ici vient du lieu parallèle de P.Louvre inv. AF 13314 et que je commente plus bas (cf. comm. *BGU-Louvre* 64).

99 Si le 19 Thôt et le 1^{er} Tybi sont des jours de fêtes bien identifiés (respectivement les *Hermaia*, fêtes en l'honneur de Thôt-Hermès, et la fondation du temple de la déesse Isis Néphremmis), le 19 Mékheir et le 9 Épeiph ne correspondent pas à des fêtes connues : le 19 Mékheir tombe pendant les *Rhodophoria*, fête qui dure du 12 au 24 Mékheir, et dont la nature est peu claire ; le 9 Épeiph est totalement isolé. On conçoit très bien qu'une procession ait eu lieu à Nêsos Gunaikôn légoménê, en l'honneur d'Isis Néphremmis et d'Harpocrate pour la grande fête du dieu Thôt et pour la fondation du temple d'Isis Néphremmis ; mais on ne voit pas très bien ce qui motive la procession lors des *Rhodophoria*. Les mentions de la déesse Isis et du dieu Harpocrate, honorés particulièrement pendant ces journées, ne permettent pas de répondre à la question de F. Perpillou²⁴ : s'agit-il d'une fête dédiée à Isis ou à Horus/Harpocrate ?

100 Vu le délabrement de la ligne, il est difficile de proposer une expression rendant compte des traces situées entre les deux totaux. Mais il est clair que le scribe a d'abord donné le sous-total des quatre dépenses particulières pour les fêtes célébrées à Nêsos Gunaikôn légoménê, puis le total général. Ce dernier, comme nous l'avons vu plus haut, n'est pas très lisible et ne s'obtient qu'en additionnant les artabes dépensées ; il est confirmé par la lecture de ce même total à la fin de l'exposé des recettes (l. 4).

101-107 Le détail des dépenses en huile est très succinct et se limite à deux postes de dépense, comme dit plus haut. Une correction « de taille » – pour ne pas dire « de volume » – a été effectuée au sujet de la consommation en huile pour les lampes. Wessely avait restitué [μετηρητ]αὶ ἕξ (l. 103) pour l'huile destinée *chaque jour* à l'allumage des lampes. Un rapide calcul montre qu'il faudrait, pour honorer ce rite annuellement, un total avoisinant les 84.000 litres d'huile par an ! Ma proposition de 6 cotyles nous ramène à un total plus raisonnable de 580 litres annuels. À l'appui de cette lecture, notons que la consommation d'huile pour l'allumage des lampes dans le sanctuaire d'Isis à Cynopolis nécessite chaque jour 1½ cotyle d'huile²⁵. Même si, comme le fait remarquer P. J. Sijpesteijn²⁶, ce sanctuaire est probablement dépendant d'un lieu de culte plus important, on retrouve un ordre de consommation proche du nôtre.

Le total de 15 métrètes d'huile annuels consacré à l'allumage des lampes amène une autre remarque : à raison de 6 cotyles par jour, on attendrait un total de 15 métrètes 2 chénices et 6 cotyles d'huile. La différence n'est pas négligeable et l'on est étonné de ce résultat. Mais on doit aussi noter que ce type de déclarations vise avant tout à montrer un équilibre des recettes et des dépenses. Il s'agit donc pour le scribe de montrer qu'ont bien été dépensés 15 métrètes d'huile pour l'allumage quotidien des lampes, de même qu'ont été déclarés en recettes 15 métrètes d'huile (l. 8). Si l'on procède de manière inverse, on observe que ce total annuel donne un volume quotidien de 5.91 cotyles environ, ce qui ne peut être exprimé avec les subdivisions du cotyle, tant la différence est faible avec 6 cotyles. Il est donc fort probable que le scribe a ici noté une somme journalière légèrement arrondie, considérée comme secondaire par rapport à la somme réellement déclarée de 15 métrètes.

²³ Je dois la lecture du mot Ἡρώοις à A. Jördens et D. Hagedorn. J'avais cru auparavant pouvoir lire le mot Ἡρόνοις qui aurait suggéré, malgré une difficulté orthographique, une fête du dieu Hêrôn qui semble, au regard de l'onomastique (cf. J. Bingen « Le dieu Hêrôn et les Hêrôn du Fayoum », *Hommages à Jean Leclant*, vol. 3, *Études Isiaques*, Bibliothèque d'Étude 106/3, IFAO, Le Caire 1994 p. 41-50.), avoir été un dieu populaire en Égypte. Mais la proposition qui m'a été faite, appuyée par le témoignage de *BGU IX* 1894, me semble finalement plus en conformité avec la paléographie et évite le recours fragile à une quelconque orthographe fautive ou difficile.

²⁴ *Op. cit.* p. 126-128.

²⁵ *SB XVIII* 13763, l. 9-10 (21 sept. 11^p).

²⁶ P. J. Sijpesteijn, « Six Papyri from the Michigan Collection », *Tychê* 1 (1986) p. 179.

108-117 Les dépenses en vin sont présentées ainsi : dépenses mensuelles ; dépenses exceptionnelles par fête (pour certains dieux, et les jours de stolisme) ; dépenses pour les fêtes de Nêsos Gunaikôn légoménê. On ne sait pas exactement en quoi consiste le rite « d'aspersion » du sanctuaire²⁷. Le mot *ρέανσις* n'apparaît que dans deux papyrus, celui-ci et P.Louvre inv. AF 13314. On le rencontre sous la graphie *ράνσις* dans SB VI 9199. Perpillou²⁸ signale deux hypothèses de l'utilisation du vin : ou bien il est directement utilisé pour effectuer la purification du temple²⁹, ou bien il sert de salaire aux prêtres.

À nouveau, le total des dépenses est égal au total lu dans le détail des recettes (l. 10).

118-138 Commence ici un long passage sur des cas n'entrant pas dans le budget normal³⁰. Il s'agit vraisemblablement de sommes d'argent, à l'exception des deux dernières lignes qui concernent des versements d'artabas de blé. Le grave délabrement de cette colonne m'a rendu son interprétation aussi difficile que pour Wessely, et je n'ai que très peu progressé par rapport à lui. Tout au plus, dans quelques cas, peut-on lire un mot supplémentaire indiquant le sens global du passage. Notons enfin que grâce au P.Louvre inv. AF 13314, nous sommes désormais certains que dans ce rouleau, ce genre de passage ne figure pas avant les signatures ni même ailleurs dans le bilan comptable annuel. Ainsi, nous ne possédons aucun parallèle pouvant nous éclairer sur la nature de ces recettes et dépenses spéciales, à l'exception de la taxe sur les autels dont il a déjà été question plus haut, et pour lequel nous bénéficions d'un court mais éclairant passage de P.David 1 = SB X 10281.

118 Après la lacune qui suit *ἡμεῖν*, on ne voit pas de trace d'encre alors que les lignes qui entourent se poursuivent très nettement. Je suppose donc un *vacat*, mais la lacune qui précède a probablement contenu du texte.

119 Un revenu sur un autel n'est pas à exclure, comme on le verra en détail plus bas (cf. comm. l. 130-136). Mais le lieu et la raison de ce revenu nous échappe. Si l'hypothèse de Wessely est juste, on peut restituer en fin de ligne *στολισμάτω(ν)* – le scribe semble utiliser indifféremment *στόλισμα* ou *στολισμός* – bien que ce soit difficile au vu des restes de lettres. Une restitution *κωμ[ασίας τῶν] στολισμάτω(ν)* serait envisageable, si l'on admet que le clergé percevait une taxe sur les offrandes effectuées certains jours sur cet autel.

120 Du *φ* que je crois lire en fin de ligne, il ne reste que le bas de la haste descendante qui le caractérise et que l'on voit entre les lettres de la ligne suivante. Il s'agit probablement des restes du montant du *φόρος* évoqué l. 119.

121-122 Il est question ici d'une dépense mais dont on ne connaît pas l'objet. Le symbole du dichalque à la fin de l. 122 est sûr.

124 Il est possible de suggérer, pour combler le début de la lacune, *χωρὶς δ[ὲ] τῶν [φορέ]τρων*, mais le contexte ne permet pas de l'assurer. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un rabais sur la dépense mentionnée l. 121.

125-129 Je reprends volontiers à mon compte le constat de W.M. Brashear dans son édition de BGU XIII 2217³¹ : « Obviously some form of the phrasing in the Vienna papyrus (col. III 4-6) was also written here ; however, in its entirety it is much too long to fit in these lacunae. », disait-il à propos des l. 19-20 qu'il rapprochait, comme je le fais aussi pour notre passage, de P.David 1 = SB X 10281, III 2-6 : *ὑπόκειται δὲ ἡμεῖν [κα]τ' ἔτος ἀργυρικὰ μὲν, ἢ ἀπερ ἔστιν χωρὶς τῶν ἀπὸ κ (ἔτους) τοῦ καὶ ἢ α (ἔτους) θεοῦ Ἀδριανοῦ [ο]υκἔτι τετελεσμένων ἢ ἡμεῖν καὶ ὑπ' ἔσχατον τ[ό]μου τοῦδε τοῦ λόγου ἢ ἐν ἰδίᾳ τάξει τεταγ[μ]έ[νων]*. Il est en effet très probable que cette phrase redonne la substance de ce qui avait été annoncé en début de rouleau, en tête de la liste des recettes en argent, et qui nous est conservé en SB X 10281, III 2-6, mais avec une formulation qui diffère sensiblement. Les éléments qui m'y incitent, outre la formule d'introduction identique *ὑπόκειται ἡμ[εῖν] κατ' ἔτος* (l. 125), sont surtout les restes que je crois pouvoir lire de *θε[ο]ῦ Ἀ[δριανοῦ]* (l. 127). Il me semble en effet que l'on peut suggérer une restitution, l. 126-127, telle que : *χωρὶς τῶν ἀπὸ κ' (ἔτους) | τ[ο]ῦ [κ]α[ὶ] α' (ἔτους) θε[ο]ῦ Ἀ[δριανοῦ] ...*. La fin de ce passage devait donner le contenu de ces fameuses sommes que le clergé ne percevait plus. Ainsi, il n'est pas certain que la formule citée en SB X 10281 introduise seulement la déclaration qui suit (l. 130-136), mais probablement aussi une autre somme d'argent dont l'objet est perdu.

130-136 Quelques nouvelles lectures ont permis d'améliorer ce passage. Les prêtres de Soknopaiou Nêsos avaient à verser deux sommes d'argent différentes pour ces deux *sekoï*, d'une part un versement à la caisse de la *dioikêsis*, d'autre part, ce *φόρος*. Il apparaît désormais qu'une part du *φόρος* était reversée à ces mêmes prêtres, à hauteur de 90 dr., et

²⁷ Cf. M. Hombert et Cl. Préaux, *op. cit.* p. 146-147.

²⁸ *Op. cit.* p. 222.

²⁹ C'est l'hypothèse développée par M. Hombert et Cl. Préaux, *loc. cit.*

³⁰ H. Cuvigny, *op. cit.* p. 109, pense que « ce paragraphe fait suite à la liste des dépenses cultuelles (...) et à celle des recettes en espèces (...), laquelle est très mutilée dans notre document mais subsiste à la col. III de SB X 10281 (post. à 138 p.C.), déclaration similaire et complémentaire de la nôtre ». Pour ma part, je pense que les recettes en espèces figuraient au début du rouleau, avant les recettes en nature. SB X 10281 donne en effet une déclaration qui présente de très nombreux points communs avec notre texte, mais qui témoigne d'un passage qui devait trouver toute sa place en amont de notre fragment.

³¹ W.M. Brashear, *Greek Papyri from Roman Egypt* (= BGU XIII), Staatliche Museen Preussischer Kulturbesitz, Berlin, 1976. L'éditeur propose de ne voir qu'une seule et même main dans les papyrus SB X 10281 et BGU XIII 2217.

seulement sur un autel, pour l'an 1³². Rien ne permet actuellement d'expliquer ce double versement, non plus que la perception d'une part du φόρος par le clergé. Par ailleurs, pourquoi mentionne-t-on deux fois « la première année » ? S'agit-il de l'an 1 d'Hadrien divinisé, cité plus haut et au cours duquel la fiscalité du temple a été modifiée, ou bien est-ce en lien avec la date du papyrus qui pourrait être, comme je l'expose plus bas, l'an 1 d'Antonin ?

- 137-138** Achevant cette liste de recettes et dépenses exceptionnelles, viennent ces deux lignes concernant des versements en blé. La présence à chaque ligne de γεωργῶν est un trop mince indice pour en tirer quelque conclusion satisfaisante, sinon qu'elle prouve à nouveau que les versements en blé pouvaient être perçus de villages, certes, comme nous l'avons vu dès les premières lignes de notre papyrus, mais aussi de paysans.
- 139-145** La liste des signataires est sans surprise et aucun nom ne peut être identifié de manière certaine à un personnage déjà connu. Rien n'indique l'appartenance à une *phylê*. Après ces noms, on lit difficilement les traces de quelques lettres, dont je ne sais si elles sont l'abréviation du nom du scribe ou d'autre chose. Dans ce dernier cas, le nom du scribe serait à reporter à la fin de la phrase et peut-être faut-il ainsi interpréter les lettres illisibles avant le début de la date. Il vaudrait alors mieux restituer ἔ[γ]ρ(αψεν), l. 144, plutôt que ἔ[γ]ρ(αψα).
- 145-147** La lecture de la ligne relative à l'année pose problème. F. Reiter³³ propose de lire ε comme quantième de l'année. Il me semble qu'on ne peut exclure absolument une lecture α. Les épithètes de titulature que je lis apportent des éléments qui vont en ce sens. On y relève qu'Antonin n'est ni *Hadrianus* ni *Pius*. Seul *O. Leid.* 119 (= *SB X* 10329), daté du 20 Mésorê de l'an 1 d'Antonin, présente exactement la même titulature. G. Nachtergae³⁴ exprime des doutes sérieux quant à l'exactitude de cette date, pourtant lisible et sans lacune. Mais il accepte celle de *SPP XXII* 183, lacunaire et difficile, et qui ne différerait que de quelques jours. L'identité de titulature incite pourtant à un rapprochement. Nachtergae³⁴ estime par ailleurs que la restitution du titre honorifique Εὐσεβοῦς est justifiée, alors qu'elle me semble impossible étant donné l'espace disponible. E. Van't Dak³⁵ met systématiquement en doute les occurrences de cette épithète pour la première année du règne d'Antonin, sans pour autant exclure catégoriquement qu'elle ait pu se trouver dans certains documents que nous ne possédons pas. Il semble que l'épithète ait été accolée assez tôt, mais rien ne permet de dater le moment précis. En réalité, elle n'est attestée de manière certaine qu'à partir de l'an 2. Il convient alors de se demander si les citations de l'« an 1 » (l. 134 et 136 : cf. supra) ne font pas référence à l'année écoulée, qui serait l'an 1 du règne d'Antonin.
- 148-159** Après un *vacat* de la hauteur d'une ligne, commence ce qui semble être une liste de noms que Wessely n'a pas publiée et qui est restée dans l'ombre jusqu'à aujourd'hui. Les lignes d'introduction sont trop abîmées pour qu'on puisse en tirer quelque information sur le sens de cette liste. Les dernières lignes s'achèvent par une abréviation identique. La lecture probable de différentes formes du mot ἱερεῦς en début de ligne oriente vers une liste de prêtres et, bien que ma lecture soit encore douteuse, je crois qu'on peut lire, dans les restes de l. 148, les lettres εφυλ, abréviation de (πεντα)φυλ(ίας). Dans ce cas, il serait possible de restituer Σοκνοπαίου, après θε]οῦ, comme aux l. 59-60. La lecture de (ἐτῶν) ἰδ³⁶, que l'on trouve plusieurs fois en fin de ligne, donne à penser que nous sommes en présence de la déclaration des jeunes prêtres âgés de 14 ans, âge auquel commence à s'appliquer en principe la capitation, en vue de son exonération. On aurait ainsi pour la première fois la liste des jeunes hommes acceptés dans la pentaphylie et habilités à participer aux activités cultuelles, liste déclinée selon la divinité d'affectation, comme en témoigne le nom du dieu Harpocrate (l. 153).

P.Louvre I 4 + P.Louvre inv. AF 13314

Le fragment P.Louvre inv. AF 13314 mesure 12.8 cm de largeur sur 23 cm de hauteur. Son écriture est mieux conservée que celle de *P.Louvre I 4*, en particulier la colonne de droite. À gauche, il donne la fin des 22 premières lignes de la col. III de l'ensemble déjà publié, sans être jointif avec le fragment précédent ; à droite, il contient le début des 27 lignes de la col. IV. L'ensemble *BGU-Louvre* est donc désormais composé de 4 fragments, contenant les restes de 4 colonnes s'étalant sur une largeur totale de 44 cm. Les colonnes mesurent entre 11.5 cm et 14.5 cm de large en moyenne, entrecolonne compris.

³² Contrairement à H. Cuvigny, *op. cit.* p. 109, n. 3, je préfère ne pas restituer « depuis », mais conserver la forme telle qu'elle se présente désormais deux fois (l. 134 et 136).

³³ *op. cit.*, p. 146, n. 6.

³⁴ G. Nachtergae³⁴, « Papyrologica. II » *CdÉ* 80 (2005), p. 230 : « La date est probablement inexacte ou antérieure à l'émission. »

³⁵ E. Van't Dak, « L'Épithète Εὐσεβής / *Pius* dans la titulature officielle des empereurs romains jusqu'à la monarchie de Commode », *CdÉ* 68 (1993), p. 234-246.

³⁶ Je dois la résolution de cette abréviation à H. Cuvigny.

Chaque colonne contient entre 26 et 31 lignes. L'ensemble est ainsi moins bien mis en page que son parallèle viennois.

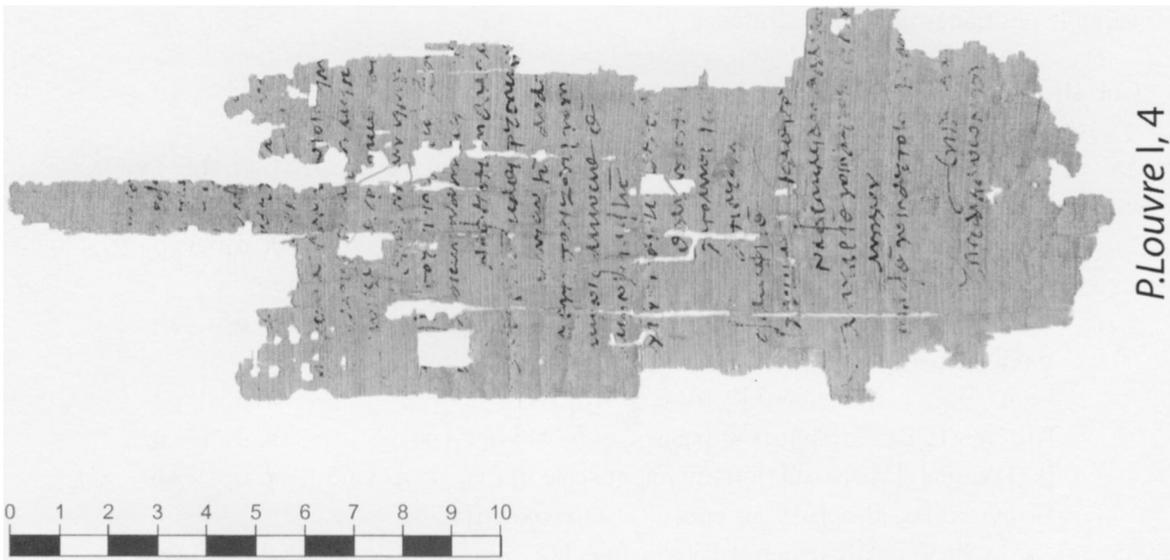
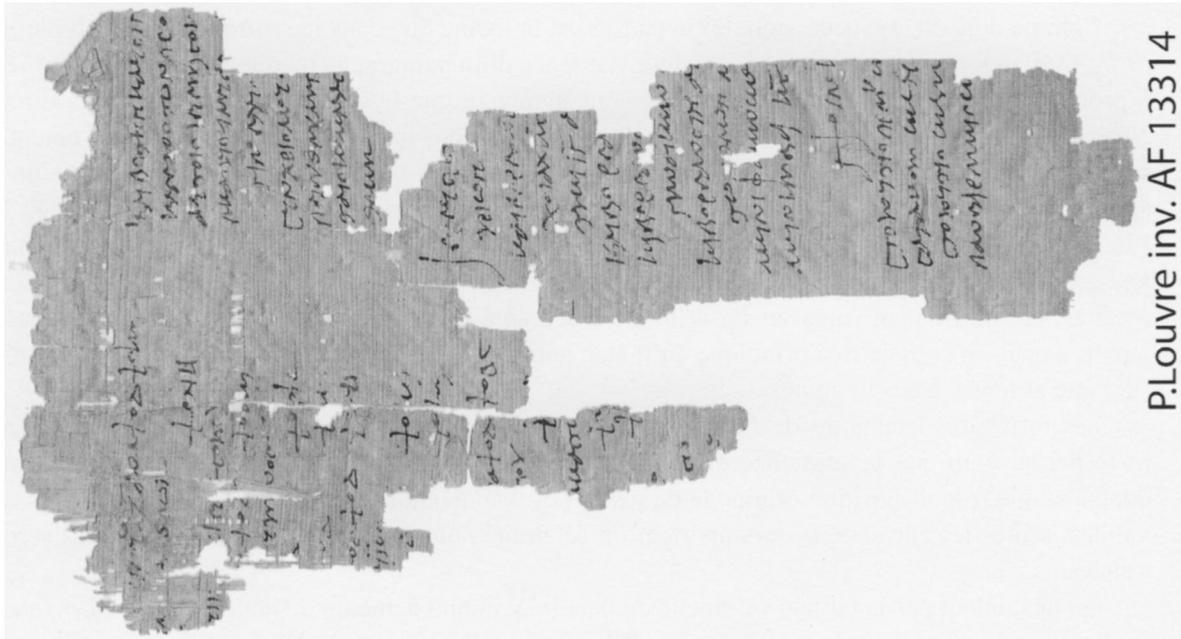
Comme déjà dit, la succession des dépenses est la même que dans les autres témoins, en particulier *SPP XXII 183*, ce qui met aussitôt en valeur l'absence d'un paragraphe tel que *SPP XXII 183*, 118-138, à propos de divers postes budgétaires dont nous avons vu que le contenu n'était pas aisé à discerner. Néanmoins, on constate que chacun de nos deux papyrus nous livre la déclaration d'un versement ὑπὲρ σηκῶν d'un montant de 2100 dr. hors taxe additionnelle. Mais seul *SPP XXII 183* mentionne un poste spécial en fin de rouleau concernant le φόρος σηκῶν, d'un montant total de 900 dr. *SB X 10281* l'indiquait aussi et peut-être *BGU XIII 2217*. Ou bien ce passage a été perdu avec d'autres colonnes du texte, auquel cas il faut supposer qu'il a été indiqué dans les premières colonnes, qui concernent les recettes, car on ne peut supposer qu'il ait été placé après les signatures des déclarants, ou bien il n'a jamais existé. Et comme rien n'indique qu'il était annoncé en début de rouleau, nous en sommes réduits, sur cette absence, à des hypothèses.

Les restes très lacunaires de *P.Louvre I 4* n'avaient pas permis à Jördens de restitution assurée du texte perdu, bien que la substance du contenu fût celle qu'elle proposait. Ce nouveau fragment aide donc à restituer la disposition originelle du texte. Les commentaires de *P.Louvre I 4* sur les fêtes restent valides, seules les corrections qui apportent un éclairage nouveau sur le contenu du papyrus seront ici traitées.

On ne connaît pas la largeur originelle de la col. IV et elle demeure difficile à établir : la syntaxe du scribe dans l'exposé des dépenses est très différente de celle des autres témoins. Si certaines restitutions sont assurées, d'autres, plus hypothétiques, sont données *exempli gratia*. Par ailleurs la longueur variable des lignes réduit les certitudes.

Col. III

- 55 [κ̄ς ὁμοίως] τοῦ ἀ[ὐτοῦ μηνὸς Ἡρώ]ις ἡμερῶ(ν) ζ̄ ἀνά (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 [Μεχειρ ιβ̄ Π]οδοφο[ρίοις τῶν προκε]μ[έν]ων θεῶν
 [ἡ]μερῶ[ν τῆ] ἀνά (π.) ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) νβ
 [Φαμενωθ] β̄ κ[αθιδρύσεως τοῦ π]εριβ[όλο]υ ἱερ[ο]ῦ Σοκνοπ(αίου)
 [θεο]ῦ μεγ[άλου] ἡ[μερῶν ζ̄ ἀ]νά (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 60 Ἰ ὁμ[οίως το]ῦ ἀ[ὐτο]ῦ μηνὸς πανηγύρεως ὄλ]ου τοῦ νομ[ο]ῦ
 [ἡ]μερ[ῶν λ] ἀνά (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) ρκ
 Π[α]χων ᾱ Ἐλευσ[ι]νίοις ἡ[μερῶν ζ̄ ἀ]νά (π.) ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 [κ̄ς] ὁμοίω[ς] τ[ο]ῦ ἀ[ὐτο]ῦ μηνὸς ἡμερῶν ἡ] ἀνά (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) λβ
 Παῦνι κ̄α [κα]θιδρ[ύ]σεως ναο[ῦ] ... Σοκνοπι[α]ίιος
 65 θεοῦ μεγ[ίσ]του ἡμερῶ[ν ζ̄ ἀ]νά] (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) κη
 Ἐ[πει]φ κ̄ Σουχίοις ἡ[μερῶν ζ̄ ἀ]νά (π. ἀρτ.) δ] (π. ἀρτ.) κη
 κ̄ς ὁμοίως τοῦ ἀ[ὐτο]ῦ μηνὸς Γ[ενεσίοις Εἴσιδος]
 Νεφερσήους θεᾶς μεγίστης ἡμερῶν ιθ̄ ἀ]νά (π. ἀρτ.) δ (π. ἀρτ.) ος
 Μεσορη κ̄ς καθιδρύσεως [τοῦ ἱεροῦ Σοκνοπ(αίου) θεοῦ μεγ]άλου
 70 ἡμερῶν ἡ] ἀνά (π. [ἀρτ.) δ] (π. ἀρτ.) [λ]β
 ἱερεῦσι στολίζουσι τοὺς [θεοὺς μηνὶ Νέω Σ]εβαστῶ [ζ̄ (π. ἀρτ.)] η
 μηνὶ Φαμενωθ Ἰ [] (π. ἀρτ.) η
 μηνὶ Ἐπειφ κ̄ς [] (π. ἀρτ.) [η]
 ἀγγευτι[κ]αῖς κωμασία[ις Εἴσιδος Νεφρέμμι]δο(ς)
 75 θεᾶς μεγίστη[ς] κ[αὶ Ἄρποκράτου ἐν Νή]σφ []
 <Γυναικῶν> λεγομένη ἱερεῦ[σι Σοκνοπαίου θεοῦ μεγ]άλου(ν) []



	ἀγνεύουσι	[]
	Φαωφι ιϑ	[(π. ἀρτ.) ιβ]
	Τυβι ᾠ	καθιδρύ[σεως ναού Εἴσιδος]
80	Νεφρέμμιδος θεᾶς με[γίστης		(π. ἀρτ.) ιβ]
	Μεχειρ ιϑ τοῖς αὐτοῖς ἱερεῦσ[ι Σοκνοπαίου θεοῦ]
	μεγάλου	[(π. ἀρτ.) ιβ]
	Ἐπειϑ ϑ τοῖς αὐτοῖς ἱερεῦσ[ι		(π. ἀρτ.) ιβ]
	γ(ίν.) ἐπὶ τὸ αὐτ[ὸ		(π. ἀρτ.) Ἄρμθ]
85	ὑπερδαπανῶνται [(π. ἀρτ.) χυ]

55 ημερ^ω 55 et passim ϖ 58 σοκνο) 74 νεφρεμμι]δ^ο 76 μεγα]λ^ο 84 —

55 Ἡρώοις : [Ἡρανοίς] ed. pr. 56 τῶν προκειμ[έν]ων θεῶν : restituit ed. quod in 57 legi 57 ἡ]μερῶ[ν ιγ̄ : μηνὶ Φα]μενώ[θ
β' καθιδρύσεως περιβόλου Σοκνο-] ed. pr. 58 Φαμενώθ] β̄ κ[αθιδρύσεως : πα]ί[ο]υ θ[εοῦ μεγάλου ed. pr. 59 θεο]ῦ
μεγ[άλου] ἡ]μερῶν ζ̄ :] ἡμε[ρῶν ζ̄] ἀ[νά (πυρ. ἀρτ.) δ ed. pr. 60 πανηγύρεως ὄλ]ου τοῦ νομ[ο]ῦ : lacuna ed. pr. 61
ἡ]μερ[ῶ(ν) λ̄] :] ν[] [ed. pr. || ρκ : [κη] ed. pr. 64 Σοκνοπι]αίιος : [Σοκνοπαίου] ed. pr. 65 μεγ[ίσ]του : μεγ[ά]λου ed.
pr. 67 μηνός : μη(νός) ed. pr. 69 Σοκνοπ(αίου) θεοῦ μεγ[ά]λου : lacuna ed. pr. 73 (π. ἀρτ.)]η : (πυρ. ἀρτ.) η, (γίν.) (πυρ.
ἀρτ.) κδ] ed. pr. 75 nihil inter Ἀρποκράτου et ἐν Νή]σφ : (θεοῦ μεγίστου ?) ed. pr. 76 nihil post μεγ[ά]λο(υ) : [τοῖς] ed. pr.
84 [Ἀρμθ] : [Ἄνζ] ed. pr.

Col. IV

- 86 καὶ εἰς τὴν καθῆσιν [λύχνων ἐν ἐλαίῳ χρηστῶ δαπανῶνται
κατ' ἔτος τῶν προ[κειμένων θεῶν ? τοῖς
αὐτοῖς ἱερεῦσι Σοκ[νοπαίου θεοῦ μεγάλου (τοῖς λυχνάπταις ?)
ἐκάστης ἡμέρας]... ? κοτύλαι ἕξ
- 90 γίνο(νται) ἐλαίου [μετρηταὶ ιε
συνχρισμοῦ [τοῖς ἱερεῦσι τῆς πενταφυλίας Σοκνο-
παίου θεοῦ μεγ[ά]λου (μεγάλου ?) τοῖς ἀγνεύουσι
ταῖς κωμασ[ίαις τῶν προκειμένων
θεῶν [ἐλαίου μετρηταὶ ἕξ
- 95 [γίνονται (ἐπὶ τὸ αὐτὸ ?) ἐλαίου μετρηταὶ κα.
Ἱερεῦσι στ[ολίζουσι τοὺς θεοὺς ... ?
τριῶν]... ?
καὶ εἰς ῥέανσ[ιν ἀδύτου Σοκνοπ(αίου) θεοῦ μεγάλου
Χοιαχ κζ̄ [Σαραπίοις οἴνου κεράμιον α
- 100 Τυβι ιγ̄ Ἀ[ρποκρατίοις οἴνου κεράμιον α
καὶ εἰς ῥέα[σιν ἀδύτου κατὰ μῆνα οἴνου κερά(μια) γ (γίν.) κερά(μια) λς
καὶ εἰς ῥέανσ[ιν ἀδύτου ἐν Νήσφ
Γυναικῶν λ[εγομένη οἴνου κεράμια ς
καὶ εἰς ῥέανσιν ἀδ[ύτου τοῖς στολισμοῖς
- 105 τῶν θεῶν μ[ηνὶ Ἄθυρ ζ̄ οἴνου κεράμιον α
μηνὶ Φαμενωθ [θ̄ οἴνου κεράμιον α
μηνὶ Ἐπειφ κζ̄ [οἴνου κεράμιον α
γί(νονται) οἴνο(υ) κ[εράμια x
Στοτοῆτις πρεσβ(ύτερος) ὦ(ς) [(ἐτῶν)
- 110 Σαταβοῦς ὦ(ς) (ἐτῶν) ν [
Στοτοῆτις ὦ(ς) (ἐτῶν) μ[
Πανεφρέμις ὦ(ς) [(ἐτῶν)

90 γιν^ο 108 γι 109 πρεσβ̄ 109 et passim ωL

(55) Le 26 du même mois, lors de la fête des Héros, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(56) Le 12 Mékheir, lors des Rhodophoria des dieux susdits, 13 jours à 4 art. de blé : 52 art. de blé

(58) Le 2 Phaménôth, lors de la fête de fondation de l'enceinte du sanctuaire de Soknopaios dieu grand, 7 jours à 4 art. de blé : 32 art. de blé

(60) Le 9 du même mois, lors de la Panégurie de tout le nome, 30 jours à 4 art. de blé : 120 art. de blé

(62) Le 1^{er} Pakhôn, lors des Éleusinia, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(63) Le 26 du même mois, 8 jours à 4 art. de blé : 32 art. de blé

(64) Le 21 Payni, lors de la fête de fondation du temple ... de Soknopiéïs dieu très grand, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(66) Le 20 Épeiph, lors des Soukhéïa, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(67) Le 26 du même mois, lors de l'anniversaire d'Isis Néphersês, déesse très grande, 19 jours à 4 art. de blé, 76 art. de blé

(69) Le 26 Mésorê, lors de la fête de fondation du sanctuaire de Soknopaios dieu grand, 8 jours à 4 art. de blé, 32 art. de blé

(71) Aux prêtres effectuant les stolismes des dieux :

le 7 Néos Sébastos, 8 art. de blé ;

le 9 Phaménôth, 8 art. de blé ;

le 26 Épeiph, 8 art. de blé.

(74) Lors des processions de purification d'Isis Néphremmis déesse très grande et d'Harpocrate, à Nêsos (Gunaikôn) légoménê, aux prêtres de Soknopaios dieu grand observant les prescriptions de pureté :

le 19 Thôth, 12 art. de blé ;

le 1^{er} Tybi, lors de la fête de fondation du temple d'Isis Néphremmis déesse très grande, 12 art. de blé ;

le 19 Mékheir, aux prêtres de Soknopaios dieu grand, 12 art. de blé ;

le 9 Épeiph, aux mêmes prêtres, 12 art. de blé.

(84) Soit au total 1149 art. de blé

(85) Sont dépensés en plus ...

(86) Et pour la combustion des lampes des dieux déjà cités, en huile de qualité supérieure, sont dépensées annuellement ... par les mêmes prêtres de Soknopaios dieu grand, (qui pratiquent l'allumage des lampes) chaque jour : ... 6 cotyles.

(90) Soit au total 15 métrètes d'huile.

(91) (En huile) d'onction, par les prêtres de la pentaphylie de Soknopaios dieu (deux fois) grand, qui observent les prescriptions de pureté lors des processions des dieux déjà cités : 6 métrètes d'huile.

(95) Ce qui fait (au total) 21 métrètes d'huile.

(96) Pour les prêtres effectuant la vêtue du dieu ... des trois ...

(98) Et pour l'aspersion du sanctuaire de Soknopaios dieu grand :

le 26 Khoiakh, pour les Sarapéïa, 1 kéraïon de vin ;

le 13 Tybi, pour les Harpocratéïa, 1 kéraïon de vin.

(101) Et pour l'aspersion du sanctuaire chaque mois, 3 kéraïa de vin, soit 36 kéraïa.

(102) Et pour l'aspersion du sanctuaire (...) à Nêsos Gunaikôn légoménê, 6 kéraïa de vin.

(104) Et pour l'aspersion du sanctuaire lors des stolismes des dieux :

le 7 du mois d'Hathyr, 1 kéraïon de vin ;

le 9 du mois de Phaménôth, 1 kéraïon de vin ;

le 26 du mois d'Épeiph, 1 kéraïon de vin.

(108) Ce qui fait x kéraïa de vin.

(109) Stotoêtis l'ancien ...

Satabous, 50 ans, ...

Stotoêtis, 4. ans, ...

Panéphremmis, ...

61 Comme déjà souligné, le nouveau fragment donne le total de 120 art. de blé à distribuer aux prêtres, et qui vient confirmer la lecture faite en *SPP XXII* 183, 80.

64-65 Probablement la correction la plus intéressante à faire sur cette colonne. La lecture de la terminaison -αἴος ne laisse aucun doute sur la restitution du théonyme Soknopiéïs ici, accompagné de l'épithète μεγ[ίσ]του. Elle permet de résoudre un problème que d'autres avaient éludé : pourquoi deux fêtes de fondation du *naos* de Soknopaios, le 8 Tybi et le 21 Payni ? *SPP XXII* 183, 83 donnait en effet une forme abrégée de Soknopiéïs sans épithète, ce qui ne permettait pas de le distinguer de son jumeau Soknopaios, et Wessely avait en outre mal établi le texte. Johnson³⁷, suivant le texte de Wessely, avait traduit : « Tybi 8. Installation of Socnopaeus (...) Pauni 21. Founding of the temple of Socnopaeus. ». Le nom de *Soknopiéïs*, peu attesté dans les papyrus, mérite qu'on s'y arrête. On n'en relève que quelques occurrences dans les documents administratifs : *P.Lond.* II 353, 8 (221^p), *SB XVI* 12833 (= *SPP XXII* 39), 6 (118^p), *SB XVI* 12785 (= *BGU I* 296 + *SPP XXII* 73), 12 (219-220^p), *SB XXVI* 16725, 14 (185^p). Mais on trouve encore ce nom dans le type documentaire bien particulier des questions oraculaires³⁸, ce qui témoigne de l'importance de son culte. Dans ces deux types documentaires, on note que Soknopiéïs est toujours associé à Soknopaios, comme le veut le mythe des dieux frères crocodiles. Il faut rappeler ici un passage de *BGU XIII* 2217, un inventaire du temple de Soknopaiou Nêsos et des temples dépendants postérieur à la mort d'Antonin. On lit (col. II, 2) : ἐν ἱερῷ Διοσκουρίων. On y voit ensuite la mention de ταφὰς κορκοδείλων (l. 4), des « momies de crocodiles ». L'association des Dioscures aux dieux frères crocodiles semble confirmée³⁹.

Aujourd'hui encore, les plans du sanctuaire de Soknopaiou Nêsos établis d'après les fouilles laissent encore des zones d'ombre sur la répartition des différents bâtiments compris dans l'enceinte sacrée⁴⁰, et il n'est pas possible de déterminer avec exactitude à quelle divinité chacun était attribué.

On doit aussi admettre la primauté de Soknopaios, si l'on se fie au nombre d'occurrences dans les textes, par rapport à Soknopiéïs. Considérerait-on l'un plus puissant que l'autre ? Supposer une égalité de traitement entre les deux signifierait alors que citer ou vénérer l'un des deux crocodiles, Soknopaios, revient à citer les deux, puisqu'ils sont jumeaux, donc ni tout à fait un, ni tout à fait deux. L'épithète μέγιστος permet de distinguer, comme dans *P.Lond.* II 353, *SB XVI* 12785 ou *SB XXVI* 16725, Soknopiéïs de Soknopaios, pour lequel on a utilisé μέγας. Cette distribution n'est pas systématique, mais on constate que la différenciation des deux dieux d'après l'épithète est un phénomène récurrent et *BGU-Louvre* va dans ce sens.

L. Bricault⁴¹ remarque qu'« à l'époque romaine, mais peut-être déjà dès l'époque ptolémaïque, Soknopiaïis, Isis Néphremmis et Serapis font partie des θεοὶ σύνναοι du couple divin » (*s.e.* Soknopaios et Isis Néphersês). Mais à cela doit s'ajouter la précision que, d'après nos deux calendriers de fêtes, trois divinités voient la fondation de leur temple célébrée : Soknopaios, le 8 Tybi, Soknopiéïs, le 21 Payni et Isis Néphremmis, le 1 Tybi, mais à Nêsos Gunaikôn légoméné. À Soknopaiou Nêsos même, on ne célèbre donc que deux fondations de temples, ceux des dieux jumeaux⁴². À l'heure actuelle, on ne sait pas situer ces temples : si le temple dédié à Soknopaios est bien identifié, il reste un bâtiment à l'entrée de ce temple, orienté à l'est, dont on ne connaît pas la fonction, ainsi qu'un bâtiment apposé au nord du temple principal. Mais on ne sait même pas si le temple de Soknopiéïs, « Sobek de la colline du lac », partageait la même enceinte que le temple de Soknopaios.

84 Le total restitué par Jördens se trouve naturellement modifié par la nouvelle lecture du nombre d'artabas de blé l. 61. Il est identique à celui de *SPP XXII* 183, 100, puisqu'aucune différence de montant n'a été constatée dans le détail de l'exposé.

86 Je restitue λύχων que l'on trouve associé au terme rare καῦσις dans *P. Lond.* III 1177 (131-132^p), avec ce même contexte rituel d'allumage des lampes. En comparant avec *SPP XXII* 183, on peut identifier ce rite au terme plus fréquent de λυχναρία. Puis, me conformant au texte de *SPP XXII* 183, je restitue ἐν ἐλαίῳ χρηστῷ δαπανῶνται avant

³⁷ *Op. cit.* p. 657.

³⁸ Cf. *BGU I* 229 et 230, *P.Berol. inv.* G13302 (*non vidi*), *P.Stras.* 352, *P.Köln* IV 201. Sur les questions oraculaires, on pourra se reporter à D. Valbelle et G. Husson, « Les questions oraculaires d'Égypte: Histoire de la recherche, nouveautés et perspectives. », *Egyptian Religion: The Last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*. Part II (= *Orientalia Lovaniensia Analecta*. 85), Leuven, 1998 p. 1055-1071.

³⁹ Pour une étude sur l'association des Dioscures et des dieux frères crocodiles, on pourra se reporter à Quaegebeur J., « Cultes égyptiens et grecs en Égypte : l'exploitation des sources », *Egypt and the Hellenistic World* (= *Studia Hellenistica*. 27) Leuven 1983, p. 303-324, en particulier p. 315-316, et Drew-Bear M., « La Triade du rocher d'Akôris », *Mélanges Étienne Bernand* (= *Annales littéraires de l'Université de Besançon* 444) Paris 1991, p. 227-234.

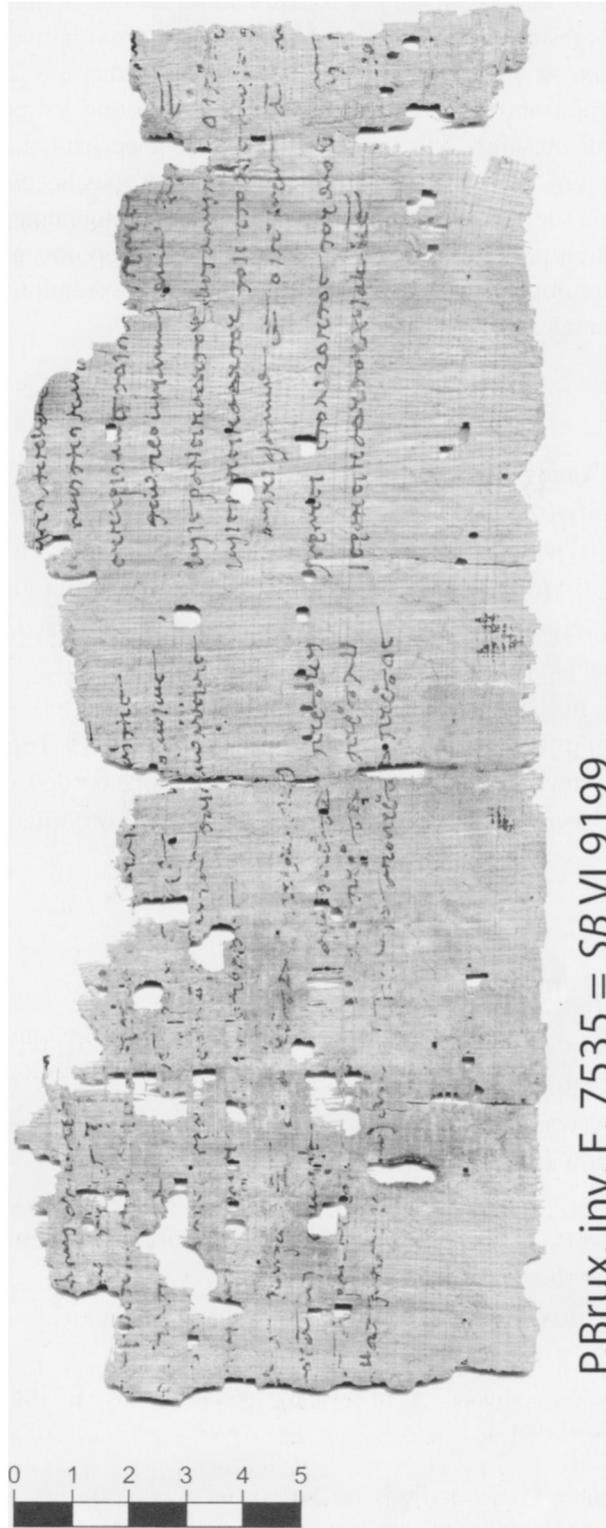
⁴⁰ Cf. S. Pernigotti, *Villaggi dell'Egitto Antico* II, *Soknopaiou Nêsos* (= *Piccola Biblioteca di Egittologia* 9), Imola, 2006, en particulier p. 77-86.

⁴¹ L. Bricault, « Isis Néphersês », *Egyptian Religion: the last Thousand Years*, part I. *Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, W. Clarysse, A. Schoors & H. Willems (eds.) (= *Orientalia Lovaniensia Analecta* 84), Leuven, 1998 p. 521-528.

⁴² On notera que Drew-Bear, *op. cit.* p. 231, émet l'hypothèse, à Akôris comme à Oxyrhynchus, d'une *interpretatio Aegyptiaca* de l'association Hélène-Dioscures sous la forme Isis-Psoznaus, c'est-à-dire Isis-dieux frères crocodiles.

- κατ' ἔτος (l. 87). La ligne semble peut-être un peu longue, mais le scribe utilise parfois des abréviations, ce qui n'est pas à exclure dans ce cas.
- 87** Je propose τῶν προ[κειμένων θεῶν, expression que l'on retrouve à divers endroits dans nos trois témoins, puisqu'il s'agit, comme on le voit dans *SPP XXII 183* de « l'allumage des lampes des dieux ». Il nous reste à combler l'espace qui subsiste avant les destinataires de la dépense, mais je ne vois pas de solution convenable. Cette restitution pose le problème de l'éloignement de εἰς τὴν καθύσιν [λύχνων et du génitif τῶν προ[κειμένων θεῶν. Dans tous les autres cas, que ce soit dans les colonnes précédentes de ce papyrus ou dans *SPP XXII 183*, les génitifs suivent les noms auxquels ils se rapportent, à l'exception de *SPP XXII 183*, 93-94. Cette restitution n'est donc pas complètement satisfaisante, mais peut convenir. À la fin de la ligne, on attend naturellement l'article τοῖς introduisant αὐτοῖς ἱερεῦσι.
- 88** Par analogie avec ce que l'on rencontre en divers endroits de nos témoins, et à cause de l'expression ἐκάστης ἡμέρας que l'on trouve à la ligne suivante et qui indique la fréquence du rite, je pense qu'il est possible d'avoir un complément à τοῖς αὐτοῖς ἱερεῦσι Σοκ[νοπαίου θεοῦ μεγάλου, et qui décrit le rite qu'ils effectuent, tout comme on rencontre τοῖς ἀγνεύουσι ἱερεῦσι ou bien ἱερεῦσι στολιζοῦσι τοὺς θεοὺς. Le terme λυχνάτης que je propose est très peu attesté⁴³, mais d'une manière générale, le vocabulaire de description des rites est peu usité et n'est pas à exclure dans un tel document.
- 89** Avant la lacune, il y a un petit reste de lettre qui n'est pas celui d'un *kappa*. Je crois pouvoir lire ou un *alpha* ou un *mu*, mais je n'ai aucune proposition à faire pour compléter ce mot.
- 90** Ce montant est celui qui a été lu dans *SPP XXII 183*, 8 et 104.
- 91-94** Le scribe commence ici sa ligne de dépenses par un génitif, phénomène que l'on rencontre déjà l. 33, 34 et 37, pour des dépenses d'aromates, et ne doit donc pas surprendre. J'ai restitué en fonction de *SPP XXII 183*, 105-107. Je ne peux combler la lacune mieux qu'en proposant un verbe de description du rite, peut-être la formule τοῖς ἀγνεύουσι qui est utilisée l. 74-77 à propos des κομασίαι dont il est question l. 93. On retrouve cette formule dans *SPP XXII 183* au même endroit. Je restitue le total de 6 métrètres conformément à ce que les autres témoins nous donnent, mais il reste encore de la place pour autre chose l. 93, sans que je puisse imaginer ce qui manque.
- 95** Bien qu'il ne reste plus aucune trace d'écriture, il est très probable, étant donné le large interligne, que figurait ici le total de l'huile dépensée. Ce total n'apparaît pas dans *SPP XXII 183* dans la liste des dépenses en huile, mais l. 8, dans l'exposé des recettes. Une autre possibilité serait de supposer que la l. 94 ne contenait aucun montant et que celui-ci figurait en fait l. 95.
- 96** Je restitue στ[ολιζοῦσι par analogie à *SB VI 9199*, 18, qui est le seul texte à donner une ligne de dépense équivalente. Elle ne figure pas dans *SPP XXII 183*, et l'état lacunaire de *SB VI 9199* et de *P.Louvre inv. AF 13314* ne permet ni d'identifier exactement l'occasion de la dépense, ni d'expliquer son absence dans *SPP XXII 183*. Je préfère ne pas restituer la date dans notre fragment, car la lecture faite par les éditeurs de *SB VI 9199* ne me paraît pas sûre (cf. infra). Pour le 7 du mois de Νέος Σέβαστος, c'est-à-dire le 7 Hathyr, où l'on célèbre la naissance du dieu Soknopaios, on a déjà une ligne de dépense (l. 105), que l'on retrouve en *SB VI 9199*, 16 et en *SPP XXII 183*, 114, cette fête figurant toujours avec deux autres fêtes de stolismes. Il faudrait alors supposer que cette fête occasionnait deux lignes de dépense en vin, l'une pour le rite d'aspersion, ῥέανσις, l'autre pour les prêtres, probablement pour leur usage personnel. Quoiqu'il en soit, nous ne pourrions déduire le total de *kéramia* consommés au cours de l'année, et qui devait figurer l. 108.
- 97** Τριῶν se rapporte de manière évidente à l'occasion de dépense précédente. Dans les autres colonnes et les parallèles, les seules occurrences de τριῶν associé à une fête nous ramènent aux célébrations des trois stolismes des dieux (*BGU-Louvre 29-30*, et *SPP XXII 183*, 45). D'autre part, il est fait mention de « trois jours », ἡμερῶν τριῶν en *BGU-Louvre 37*, qui semblent désigner eux aussi ces trois jours de stolismes. Si nous sommes ici en présence d'une référence à ces trois stolismes, il y a alors incompatibilité avec la ligne de dépense que nous rencontrons dans *SB VI 9199*, 16, qui ne fait référence qu'à un seul dieu, donc à un seul stolisme.
- 98-108** Ces lignes ne sont pas difficiles à restituer du fait des lieux parallèles de *SPP XXII 183* et *SB VI 9199*, à l'exception de l. 102-103 : après les restitutions *a minima* de ὀδύτου et de ἐν Νήσῳ Ἰ Γυναικῶν [λεγομένη (l. 102-103), je déduis le total de 6 *kéramia* de vin à partir de *SPP XXII 183*, 117. Reste à savoir ce qui manque pour compléter l. 102, pour laquelle le seul parallèle, *SPP XXII 183*, 116-117, ne donne pas d'éléments pertinents. Il faut enfin noter que toutes ces lignes de dépenses en vin ne figurent pas ici dans le même ordre que dans les deux autres témoins qui, plus logiquement, font figurer les dépenses mensuelles régulières, puis les dépenses extraordinaires, occasionnées par les diverses fêtes de l'année, puis par les rites ayant lieu dans les temples à l'extérieur de Soknopaiou Nêsos.

⁴³ On ne le trouve que dans *P.Oxy XII 1453*, l. 4 et 8, et dans *T.Mom.Louvre 828A*, l. 3.



P.Brux. inv. E. 7535 = SB VI 9199

P.Bru.x. inv. E. 7535 = SB VI 9199

Le fragment P.Bru.x. inv. E7535 = SB VI 9199, édité en 1940 par M. Hombert et Cl. Préaux,⁴⁴ rend les restes de deux bas de colonnes, la première incomplète à gauche, la seconde à droite. Il mesure 9.5 cm de haut sur 24 cm de large, et est daté par ses éditeurs du II^p. La marge inférieure varie entre 2.5 et 3 cm. Au total, nous avons les restes de 19 lignes, correspondant approximativement à *SPP* XXII 183, 49-69 et 101-115, et à *BGU-Louvre* 34-51 et 86-101. On peut donc estimer que 20 lignes environ manquent en haut du papyrus, en supposant qu'il donnait le même exposé que les parallèles. Cela amène donc à imaginer un papyrus qui mesurait à l'origine environ 23 cm de haut. Les restitutions au début de la première colonne montrent qu'il manque environ 5 lettres à gauche du document, soit 1.5 cm. On obtient alors une largeur de colonne d'environ 16 cm, entrecolonnement compris. Il semble que la seconde colonne ait été un peu moins large. Les corrections à apporter à l'édition sont mineures et ne modifient pas de manière importante le contenu du papyrus. À l'exception de ces corrections, le texte ne nécessite pas de commentaire supplémentaire.

Col. I

- 1 [εἰς τιμὴν κύ]φραως Ἀρποχρά[το]υ [θεοῦ]
 [..... γί]νο[ν]ται [ἀρ]γ(υρικῶν) (ταλ.) []
 [Εἰς ἕκ]πεψιν τοῖς [ἀ]γν[εύο]υ[σι] ιε[ρεῦ]σι τῆς [πεντ]αφυλίας [ἐκ]άστης
 [ἡμέρ]α[ς] ἀνὰ π[υρο]ῦ (ἀρτ.) α γ[ί]νο[ν]τ(αι) π[υρο]ῦ (ἀρτ.) τῆε καὶ ὁμοίως
 5 [κατ' ἔτος] τοῖς ἀ[γνε]ύουσι [ι]ερεῦ[σι] Σοκ[ν]οπ(αίου) θεοῦ μεγάλ(ου) ταῖς κωμασίαις
 [τῶν προ]κει[μ]έν[ων] θε[ῶ]ν [.....] λ[ε]ύοντος
 [Θω]θ ἁ ἡμερῶ[ν] ζ ἀ[ν]ὰ [π]υροῦ (ἀρτ.) δ πυροῦ (ἀρτ.) κη
 [καὶ ιθ] τοῦ ἀν(τοῦ) μην(ός) Ἐ[ρ]μ[α]ίοις [ἡμερῶν] ζ ἀνὰ πυροῦ (ἀρτ.) δ πυροῦ (ἀρτ.) κη.
 [Φαωφ]ι ιζ X[α]ρμοσύνοις [ἡμερῶν] η ἀν[ὰ] πυροῦ (ἀρτ.) δ πυροῦ (ἀρτ.) λβ
 10 [Νέφ Σε]β(αστῶ) ζ γενεσίοις [Σοκ]νοπ(αίου) θεοῦ [με]γ(άλου) ἡμε(ρῶν) ιθ ἀνὰ πυροῦ (ἀρτ.) δ
 πυροῦ (ἀρτ.) ος

Col. II

- 11 [Κ]αὶ εἰς τὴν καθ[ῶ]σ[ιν] λύχνων τῶν θεῶν]
 ἐκάστης ἡμέρ[α]ς ἐλ(αίου) κοτύλαι ἕξ (γίν.) ἐλ(αίου) μετ(ρηταὶ) ιε]
 συγχιρισμὸς τοῖς ἀ[ν]ο(τοῖς) ιερεῦσι [ταῖς κ]ομα[σίαις]
 τῶν προκειμένων θεῶν ἐλ(αίου) μ[ε]τ(ρηταὶ) ζ.
 15 Καὶ ἰς ῥάνσιν ἀδύτου κατὰ μῆνα οἶνο(υ) κερ[άμ]ια γ (γίν.) οἶνο(υ) κεράμ(ια) λς]
 καὶ ἰς ῥάνσιν ἀδύτου τοῖς στολισμοῖς τ[ῶν] θεῶν μηνὶ Ἄθυρ ζ οἶνο(υ) κεράμ(ιον) α]
 μηνὶ Φαμενωθ θ οἶνο(υ) κεράμ(ιον) α μ[ηνὶ] Ἐπειφ κζ οἶνο(υ) κεράμ(ιον) α]
 ἰερεῦσι στολιζοντος τοῦ θεοῦ [] μ() ν[]
 ἰς ῥάνσιν ἀδύτου Χοιακ κζ Σ[α]ραπίοι[ς] οἶνο(υ) κεράμ(ιον) α]

2 [αρ]γ 5 4 et passim πυρ^ο = γ[ι]νο[ν]τ^ι 5, 10 σοκ[ν]οπ[ο] 5 μεγα^λ 8 α^υ μ^η 10 με^γ ημ^ε 14 ε^λ 15, 16, 19 ι. εἰς
 15, 17 οιν^ο κερ[α]μ^ι 18 ι. στολιζουσι

1 [εἰς τιμὴν]: [τιμῆς] Hombert-Préaux 2 γί[ν]ο[ν]τ[αι] [ἀρ]γ(υρικῶν) (ταλ.) [: non legerunt H.-P. 4 γ[ί]νο[ν]τ(αι): non
 legerunt H.-P. 5 [κατ' ἔτος] τοῖς ἀ[γνε]ύουσι: non legerunt H.-P. 6] . λ[ε]ύοντος: non legerunt H.-P. 8 [καὶ ιθ]: [καὶ τῆ ιθ]

⁴⁴ M. Hombert & Cl. Préaux, « Les papyrus de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, VI : Comptes du temple de Soknopaios », *CdE* 29 (1940) p. 134-149.

H.-P. 10 [Νέφ Σε]β(αστῶ) : [μηνὶ Νέφ Σε]β(αστῶ) H.-P. 11 καθῶ[ιν λύχνων : κατ' [ἔτος λυχναφίαν H.-P. 12 [κοτύλαι] : [μετρηταὶ] H.-P. 15 [(γίν.) οἶνο(υ) κεράμ(ια) λς] : nihil restituerunt H.-P. 18 [...] μ() γ[: μην(ὶ) Ν[έφ Σε]βαστῶ ζ H.-P. 19 Σ[αρρα]πίοι[ς οἶνο(υ) κεράμ(ιον) α] : nihil legerunt H.-P.

(1) Pour l'achat du kyphi du dieu Harpocrate ...

(2) ... Soit en numéraire x talents ...

(3) Et pour la cuisson, aux prêtres de la pentaphylie observant les prescriptions de pureté, chaque jour 1 art., ce qui donne 365 art., et de même par année, aux prêtres de Soknopaios dieu grand observant les prescriptions de pureté lors des processions des dieux susdits ...

(7) Le 1^{er} Thôth, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(8) Le 19 du même mois, lors des Hermaia, 7 jours à 4 art. de blé : 28 art. de blé

(9) Le 16 Phaophi, lors des Charmosynia, 8 jours à 4 art. de blé : 32 art. de blé

(10) le 7 Néos Sébastos, lors de l'Anniversaire de Soknopaios dieu grand, 19 jours à 4 art. de blé : 76 art. de blé.

(11) Et pour la combustion des lampes des dieux ...

(12) chaque jour : 6 cotyles d'huile, ce qui fait 15 métrètes d'huile.

(13) L'onction : aux mêmes prêtres, lors des processions des dieux susdits, 6 métrètes d'huile.

(15) Et pour l'aspersion du sanctuaire, chaque mois 3 kéramia de vin, ce qui fait 36 kéramia de vin.

(16) Et pour l'aspersion du sanctuaire lors des stolismes des dieux : le 7 du mois Hathyr, 1 kéramion de vin ; le 9 du mois Phaménôth, 1 kéramion de vin ; le 26 du mois Épeiph, 1 kéramion de vin.

(18) Aux prêtres effectuant la vêtue du dieu ...

(19) pour l'aspersion du sanctuaire le 26 Khoiak, lors des Sarapia, 1 kéramion de vin.

- 1 Je restitue εἰς τιμὴν par analogie avec ce que l'on trouve dans *SPP XXII 183* et *BGU-Louvre*, du fait que le scribe utilise ici comme dans les parallèles la préposition εἰς pour introduire le détail des dépenses.
- 2 Si l'on a effectivement ici le total des dépenses supplémentaires que l'on trouve en *SPP XXII 183*, 44-55 et *BGU-Louvre* 29-37, celles-ci ne sont certainement pas exposées dans le même ordre, comme cela se produit pour les autres textes. Il est donc difficile de combler la lacune.
- 5 Je propose cette restitution par analogie avec *SPP XXII 183*, 63 et *BGU-Louvre* 45. On notera que, à l'instar de ces deux textes, les artabas sont versées aux prêtres observant les prescriptions de pureté, mais qu'il n'est pas fait mention des stolistes.
- 6 La lecture] λεύοντος en fin de ligne pose problème et doit être considérée avec précaution. Jördens propose de lire éventuellement] χεύοντος, ce qui ne permet pas de meilleure interprétation mais ne peut être écarté absolument.
- 11 Il me semble qu'on ne doit pas lire un τ avant le début de la lacune, mais bien un υ.
- 12 Les éditeurs avaient comblé la lacune d'après les lectures de Wessely. Ma nouvelle lecture permet de corriger cette erreur.
- 18 J'ai rejeté la lecture μην(ὶ) car, s'il est possible de lire un η, en tout état de cause, c'est un μ qui est écrit au-dessus de cette lettre, et la résolution μην(ὶ) ne peut donc convenir. Par ailleurs, le stolisme qui a lieu le 7 Néos Sébastos = 7 Hathyr a très probablement été cité l. 16, et il est incompréhensible qu'il soit à nouveau cité ici pour un versement aux stolistes. On doit donc rapprocher cette ligne de dépense de *BGU-Louvre* 96-97, restée inachevée et que je ne sais pas compléter.
- 19 Les restes de la mention de la fête des Sarapia peuvent se lire ici, et correspondent effectivement avec la date du 26 Khoiak. La colonne suivante devait donc commencer par le montant du vin alloué pour la fête des Harpocratia le 13 Tybi.

* *

*

La relecture de *SPP XXII 183*, le fragment nouvellement identifié P.Louvre inv. AF 13314 dans l'ensemble *BGU-Louvre* et, secondairement, les corrections apportées à *SB VI 9199* ont donc permis un grand nombre de précisions et d'éclairages nouveaux sur l'exposé des recettes et des dépenses du temple de Soknopaiou Nésos. On retiendra en particulier l'équilibre budgétaire dans chacune des denrées évoquées, la structure globale du document type de déclaration : déclaration κατ' ἄνδρα des

prêtres, inventaire des temples, exposé des recettes selon un ordre fixe, et des dépenses selon le même ordre, et peut-être liste des nouveaux prêtres de l'année.

Si nous conservons plusieurs extraits d'inventaires du temple de Soknopaiou Nêsos, deux calendriers quasi complets des fêtes qui s'y déroulaient, ainsi que des fragments conformes à ces calendriers, des listes de prêtres et l'exposé des dépenses, l'exposé des recettes fait encore cruellement défaut à la compréhension du système financier de ce temple : qui donne et à quel titre ? De quelle nature et sur quoi portent les exonérations que nous pensons parfois lire ? Enfin, la variation du taux de la taxe additionnelle n'est pas encore claire mais les lectures désormais assurées permettront des analyses et des comparaisons sur des éléments fiables.

Le calendrier des fêtes continue de se préciser, conservant encore quelques mystères (fête inconnue du 26 Pakhôn, « fête des Héros », « Rhodophoria »), mais Jördens avait déjà fait une très belle découverte en identifiant les Éleusinia, et le culte des dieux jumeaux crocodiles est désormais un fait bien établi.

Pour tout ce qui reste encore plus ou moins hypothétique, on espère la découverte de nouveaux textes complétant utilement le dossier fiscal du temple de Soknopaiou Nêsos.